



BUSSAC Info

N°124 - Janvier • Février • Mars • Avril 2016



ARTISANS - COMMERCANTS

CHARLOTT'LINGERIE

Chantal CHABOT
32 chemin des Chaumes
06 75 88 84 10 - 05 46 95 35 07
chabot.chantal17@orange.fr

ELECTRICITE

BETIN Electricité
126, route de Chez tessier
06 11 01 27 49
johan.betin@orange.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 chemin des Deaux
05 46 93 26 53

ELECTRICITE

Stéphane GABRIULT
38 chemin de Choisy
05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72
Fax 05 46 74 23 85
sgabriault@gmail.com

Florence COUTIN

Agent Immobilier indépendant
Achat Vente Estimation
06 75 06 58 21
florence.coutin@iadfrance.fr

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes,
St Jean d'Angely et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91

FROMAGERIE FINE

**Fromages affinés
Spécialités - Crèmerie**

Sandrine & Régis MOREAU
Marchés de Saintes les mardi,
mercredi, vendredi et samedi. Cozes le
mercredi
05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99
moreauveg@orange.fr

JULIEN BROCANTE

JULIEN TABAUD
Débarras Maison /
Atelier/Grenier/Grange
06 78 79 85 62
tejetv@gmail.com

KISIKOL STICKERS

Fabriqué en France
Jean BARBOT
VRP exclusif
06 19 28 64 16
jbarbot@ksimport.fr

**MACONNERIE
RENOVATION**

Yvon PEROCHAIN
16 chemin de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10 - 06 68 29 77 14

MEUBLES ANCIENS

Laurent COUTIN
achat et vente meubles anciens
11 chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

**M.S.M
MOREAU SERVICES MULTIPLES**

Entretien int/ext, petite maçonnerie,
carrelage,
peinture, placo, nettoyage, toitures,
façades, jardins...
06 63 45 50 74

PARTYLITE

conseillère
Sylvie BILLAUD
183 route du val de charente
06 16 93 57 72

PEINTURE

David MARQUISAUD
11 chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

**PLOMBERIE
COUVERTURE
ZINGUERIE**

Kévin BRUNETEAU
7b chemin des Chagnauds
Les Ablains
06 67 98 73 33
kevbruneteau17@hotmail.fr

**PLOMBERIE-CHAUFFAGE
COUVERTURE-ZINGUERIE**

Frédéric GELICUS
Artisan Dépanneur
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

SCIERIE

BRUNETEAU
Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 route de Beauchail
06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98

VENTE DE MIEL

Jean-Louis RENARD
APICULTEUR
10 chemin du Vieux Bourg
0546747912- 0607481625

VENTE DE VETEMENTS

vêtements à domicile
homme, femme, enfant
Sophie COURBARON
15 allée des chaumes
06 16 15 43 05

VIVAL

Paul BELLAND
ouvert 7h30/14h et 15h30/19h30
sauf mercredi
dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 124

Janvier-Février-Mars-Avril 2016

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson
C. Faveau - M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg,
grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos : Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre
Dame de Bussac, Mairie, vue sur Port Berteau.

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 26/01/2016
- Page 5 Conseil municipal du 03/03/2016
- Page 6 Conseil municipal du 13/04/2016

Informations locales

- Page 10 Etat civil - Recensement
- Page 11 Informations locales
- Page 16 Ca s'est passé à Bussac
- Page 18 Vie paroissiale
- Page 19 CCAS
- Page 20 Fête de la pêche à l'étang
- Pages 22/23 Pages centrales
L'étang de pêche
- Page 24 Le point sur les travaux
- Page 28 Nouvelles de l'école
- Page 32 Accueil Péri scolaire

Foyer rural

- Page 34 Le mot de la Présidente
- Page 36 Activités des sections
- Page 43 Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.com

Ouverture au public Le lundi 09h00 à 12h00

Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR ...

➤ MAI

21: 14h, Tournoi de tennis de table salle municipale.

Renseignements au 07 81 46 83 14

➤ JUIN

05: Inauguration et fête de l'étang de pêche

05: Brocante organisée par le jumelage.

Renseignements au 05 46 74 29 02

11: Rando semi-nocturne organisée par la section foot et les « nounous et bout'choux »

Renseignements au 05 46 97 70 38

24: Fête de l'école du RPI à St Vaize

25: Fête de l'été organisée par la commune

➤ JUILLET

07 : Soirée découverte des chauve-souris

09 : Jeux inter-villages à Montils

23 : Rallye de Saintonge

➤ SEPTEMBRE

25 : Bourse à l'enfance organisée par l'association « Nounous et Bout'choux » de 8h à 18h. Renseignements au 05 46 97 70 38

Mme Joigner remercie ses voisins qui ont participé à la quête permettant de récolter les fonds nécessaires (140 €) à la stérilisation de 4 chats errants au Grand Village, grâce aux associations d'Ecurat ANI_Ö_Teurs et St Jean d'Angely Félines en détresse

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

N° Azur : 0810170017

www.17-numerique.fr

et en fin d'année,

la FIBRE à Bussac pour tous...

Pour recevoir des infos de la mairie, n'hésitez pas à transmettre votre e-mail au secrétariat :

mairie@bussac-sur-charente.com

Le samedi 25 Juin à partir de 17h30 Fête de l'été bussacaise

Structures gonflables

Jeux en bois (pour petits et grands)

Exposition du travail des enfants de l'école avec la compagnie Coyote

Feu d'artifice

Bal avec DJ

Buvette et restauration sur place

**Ouverture de la Mairie
Horaires d'été
du 4 Juillet au 26 Août 2016
du Lundi au Vendredi
de 8H00 à 12H00**

PLACE DES CHAUMES :

Le jeudi de 17 heures à 20 heures 30

TITIPIZZ

PIZZA AU FEU DE BOIS www.titipizz.fr

Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

Editorial

Les élus ont voté récemment le budget de la commune et ont décidé comme chaque année, une augmentation modérée du taux des taxes de 1,5 %.

Comme nos prédécesseurs, nous avons toujours été prudents dans ces décisions budgétaires, préférant une légère et régulière hausse des taux tenant compte de l'inflation.

Les élus de Bussac sur Charente ont de nombreux projets

Il est donc nécessaire qu'ils se donnent les moyens de les réaliser, sans pour autant trop majorer la fiscalité locale.

L'augmentation des bases fiscales, grâce aux nouvelles constructions amenant davantage de foyers à Bussac, permet également des recettes nouvelles

Quand certains élus se plaignent de la baisse des dotations de l'Etat mais décident de ne pas augmenter la fiscalité locale on peut s'interroger.

Si leur commune est riche et qu'elle dispose de réserves cela justifierait de ne plus les aider par des subventions. La prise en compte du potentiel fiscal des communes dans l'étude des demandes de subventions devrait être mise en place....

Cet effort de gestion des deniers publics est indispensable même s'il oblige parfois à revoir certains projets voire à les annuler.

L'heure est à la mutualisation des moyens sans réduire la qualité du service rendu à la population. Chaque commune, voire chaque intercommunalité, est invitée à s'associer à ses voisines pour éviter de construire un équipement qui existe déjà à côté et qui pourrait être partagé, ce qui « rentabilise » l'investissement consenti au départ.

Il existe certes des contraintes, il faut parfois expliquer aux administrés qu'il leur faudra se déplacer, mais la distance n'est pas nécessairement un handicap.

Les discussions d'élus à propos du schéma de coopération intercommunale en Charente-Maritime se poursuivent et c'est l'intérêt général qui doit l'emporter.

Christophe Dourthe

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie de sa présence M. Fabrice BARUSSEAU, Conseiller départemental de notre canton.

1- Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016.

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article 15 de la loi 38-13 du 5 janvier 1988, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'ouvrir des crédits dans la section d'investissement de la manière suivante :

C/202-218 (Révision du P.L.U) 5 000 €

C/2111-219 (Acquisitions de terrains) 4 000 €

C/2128-220 (Étang de pêche) 3 000 €

C/21318-221 (Travaux de bâtiments) 2 000 €

C/2151-222 (Travaux de voirie) 34 000 €

C/2182-223 (Acquisitions de véhicules) 2 300 €

C/2188-224 (matériel et mobilier) 4 000 €

2- Spectacle du 25 juin 2016 avec la Compagnie Coyote Minute : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en collaboration avec les enseignants du Groupe scolaire Gustave Courbet, il a été décidé que la Commune proposerait, à l'occasion de la Fête de l'Été le 25 juin, un spectacle présenté par Coyote Minute et la conteuse Sophie SALLERON. Il fait savoir que le coût du spectacle s'élèvera à 5 000 €. Le Conseil municipal sollicite donc une aide financière du Conseil Départemental.

3- Spectacle du 25 juin 2016 avec la Compagnie Coyote Minute : demande d'aide financière auprès du Conseil Régional.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en collaboration avec les enseignants du Groupe scolaire Gustave Courbet, il a été décidé que la Commune proposerait, à l'occasion de la Fête de l'Été le 25 juin, un spectacle présenté par Coyote Minute et la conteuse Sophie SALLERON. Il fait savoir que le coût du spectacle s'élèvera à 5 000 €. Le Conseil municipal sollicite donc une aide financière auprès de la Commission Permanente de la Région.

4- Association Départementale pour la lecture (ADL) : acceptation du règlement effectué auprès de la Commune.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ADL a été dissoute en 2014 et qu'il a été décidé, au moment de l'Assemblée Générale, d'attribuer aux Collectivités qui adhéraient à cette association pour leur bibliothèque municipale, un reliquat de l'actif. Il fait savoir que le montant revenant à notre collectivité est de 136 €. Le Conseil municipal accepte ce versement et en fera bénéficier la bibliothèque pour l'achat de livre et fournitures.

5- Aménagement de l'Étang de pêche : demande

de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est propriétaire d'une partie du terrain qui jouxte le plan d'eau récemment acquis par l'AAPPMA des pêcheurs saintongeais. Il rappelle au conseil qu'il avait été décidé de procéder à des aménagements : création d'une allée piétonne, réalisation d'une aire de stationnement, implantation de toilettes sèches, d'un abri couvert et tables de pique-nique. L'ensemble de ces aménagements permettra à l'étang de pêche d'obtenir le label national " Parcours découverte " et d'en faire un pôle d'attraction pour tous les pêcheurs. Ainsi la commune sera répertoriée dans le guide des parcours et hébergements" labellisés" pêche" et bénéficierait d'une promotion sur tout l'hexagone. M. le Maire fait savoir que, dans le cadre de la revitalisation, le conseil départemental peut venir en aide aux collectivités. Il présente les devis dont le montant total s'élève à 10 104, 92 €. Le conseil municipal, après examen des devis, sollicite une aide financière du conseil départemental.

6- Validation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) décliné en 3 objectifs et orientations stratégiques :

- un mode de développement qui tire parti de sa position géographique (renforcement de l'attractivité et émergence du Pays de Saintonge Romane),
 - promouvoir une architecture du projet garante des équilibres et du fonctionnement durable du territoire,
 - une stratégie environnementale confortant un art de vivre spécifique et valorisant les patrimoines.
- Considérant le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduisant les objectifs politiques et stratégiques du PADD selon 4 orientations :
- la trame agri-éco-paysagère pour soutenir une politique patrimoniale et un art de vivre,
 - une organisation multipolaire des activités humaines pour mieux vivre ensemble,
 - des objectifs économiques et résidentiels pour mieux vivre et travailler,
 - une gestion environnementale tournée vers l'avenir.

L'analyse du SCOT et notamment du DOO proposée s'articule non pas sur le plan du DOO mais sur les items suivants :

- ♦ demande des précisions sur les définitions générales sujettes à interprétation sous la forme d'un glossaire qui ne porte pas à interprétation et qui dans la mesure du possible s'appuie sur des

définitions officielles,

- ♦ demande de clarification du DOO visant à mieux distinguer les dispositions prescriptives et opposables de celles relevant de recommandations ou a minima que la phase d'introduction du DOO qui précise que "chaque thème a une portée prescriptive et réglementaire" soit supprimée,
- ♦ demande que le SCOT ne systématise et ne généralise pas l'utilisation d'outils non imposés et territorialise les enjeux majeurs pour adapter la règle aux enjeux,
- ♦ demande que certaines prescriptions et/ou recommandations soient précisées et/ou modifiées afin d'en assurer la mise en œuvre,
- ♦ demande que les objectifs de développement démographique et économique, leur répartition et leur traductions en termes de consommation d'espaces soient mieux explicités et justifiés, et permettent à l'Agglomération de Saintes de mettre en œuvre son projet de territoire au travers des stratégies de développement traduites dans les documents cadres et les documents de planification territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite apporter un amendement à la proposition faite par la Communauté D'Agglomération de Saintes ce dernier paragraphe :

- ♦ demande que l'espace en continuité d'une zone ZA inscrite dans une carte communale ou un PLU, réservé à l'activité des entreprises, puisse servir de desserrement à toute les entreprises souhaitant s'y installer, existantes ou non.

7- Prestation de contrôle de Défense Extérieure Incendie (DECI) par la RESE.

Monsieur le Maire expose :

VU la loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du Maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la Commune.

VU le décret du 27 février 2015, publié le 1er mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI

compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôle réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées.

CONSIDÉRANT que la RESE, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la Commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

CONSIDÉRANT que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la RESE ont été présentés et votés lors du comité syndical du 10 décembre 2015 par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Monsieur le Maire donne lecture des prestations et tarifs proposés par la RESE en matière de contrôle DECI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de confier le contrôle de points de défense incendie de la commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

8- Réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (RAVE) : convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie.

Le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation pour les collectivités de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts (PAVE). Le Syndicat de la Voirie propose aux communes une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016

1- Décision modificative.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires aux opérations mises en place lors de la réunion du 26 janvier dernier, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article 15 de la loi 38-13 du 5 janvier 1988, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'ouvrir des crédits supplémentaires dans la section d'investissement de la manière suivante :

C/202-218 (Révision du P.L.U) 700 €

C/2151-222 (Travaux de voirie) 1 100 €

C/2182-223 (Acquisitions de véhicules) 300 €

2- Convention avec le S.A.S.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention établie entre la Commune et le SAS pour la restauration du mur situé près de l'entrée du lotissement de la Croix, le long du Chemin du Vieux Bourg. Il précise que la Commune devra verser une subvention forfaitaire de 975 € et prendra à sa charge les matériaux nécessaires. Le Conseil municipal accepte les termes de la

convention et s'engage à inscrire la dépense au BP 2016.

3- Centre de Gestion : mise en concurrence du contrat groupe d'assurance du personnel.

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE :

Article unique : La commune de Bussac sur Charente charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Décès, Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 1er janvier 2017.

4- Communauté d'Agglomération de Saintes : avis sur le schéma de mutualisation.

La mutualisation des services répond à une obligation légale. Il s'agit de partager les services identiques de plusieurs collectivités (intranet, groupement de commandes, partage de matériel et de personnel...). En ce qui concerne Bussac sur Charente, les collectivités concernées sont la Communauté d'Agglomération de Saintes, la Mairie de Saintes, le Centre Communal d'Action Sociale de Saintes et les 36 communes membres. Ledit

schéma, préalable à toute collaboration entre les collectivités, a été élaboré par les services de la Communauté d'Agglomération de Saintes et transmis à la mi-décembre. La loi de la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 impose que les schémas de mutualisation de services soient créés avant la fin de l'année 2015.

Considérant que la situation politique actuelle de la Communauté d'Agglomération de Saintes ne permet pas d'envisager le regroupement de ces services dans de bonnes conditions ;

Vu que le schéma a été rédigé sans réelle concertation ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis défavorable sur le projet de schéma de mutualisation tel qu'il est présenté.

5- SDEER : Infrastructure de recharge de véhicules électriques – modification des statuts.

M. le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°09-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractères optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électrique.

M. le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante :

"Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques ;

- Renommer le c) de l'article 2 en d) ;

- après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) :

" c) dans les conditions mentionnées à l'article L5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge."

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.

6- Péage du Pont de l'Île d'Oléron : motion.

Monsieur le Président du Conseil départemental, Dans le cadre de l'article L321-11 du code de l'environnement, le Conseil communautaire de l'Île d'Oléron a voté le 14 décembre 2014, la demande au Conseil général de l'institution d'un droit départemental de passage. Dans le cadre de ce même article, c'est maintenant au Conseil départemental d'instituer ou non ce droit départemental de passage à l'entrée de l'Île d'Oléron.

Considérant que l'institution d'un péage sur l'unique voie conduisant à l'Île d'Oléron constitue une restriction de la liberté d'aller et venir inscrite dans la constitution de la République Française,

Considérant la motivation exprimée par le Président de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron, à savoir que les recettes créées par ce droit départemental de passage payé par les usagers du pont, les résidents oléronais en étant exonérés, permettraient de compenser les baisses de dotation de l'État à la collectivité d'Oléron,

Considérant que les baisses de dotation de l'État concernent toutes les collectivités locales de France et qu'une collectivité donnée impose aux contribuables des autres collectivités de payer l'impôt en lieu et place de ses propres contribuables constitue une rupture d'égalité devant la charge publique et s'apparente à un retour de l'octroi,

Considérant qu'aucune étude n'a été faite pour mesurer les conséquences de la mise en place de ce péage sur la fréquentation touristique non seulement de l'Île d'Oléron mais des communes de Charente-Maritime,

Considérant que la gratuité du pont depuis 24 ans a permis l'établissement de relations de toutes natures entre les entreprises, les associations et les résidents continentaux et ceux de l'Île d'Oléron et qu'aucune étude n'a été réalisée pour mesurer l'impact de la mise en place d'un péage sur ces relations,

Le Conseil municipal de la commune de Bussac sur Charente, réuni le 3 mars 2016, demande au

Conseil départemental de ne pas instituer le Droit départemental de passage à l'entrée de l'Île d'Oléron.

7- Acquisition du "Multiservices".

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la convention établie entre la Commune et l'Établissement Public Foncier Régional, ce dernier s'est porté acquéreur du "Multiservices". Il propose que la Commune acquiert ce bien dès que possible afin de pouvoir réaliser les travaux et l'agrandissement envisagés. Le coût de l'opération s'élève à 92 400 € auquel s'ajoutent les frais de notaire. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

8- Acquisition du "Multiservices" : demande d'aide financière auprès du Conseil départemental.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a acquis le "Multiservices" pour la somme de 92 400 € (sans les frais de notaire). Il propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière du département. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à établir le dossier de demande de subvention.

9- Travaux pour le "Multiservices" : demande d'aide financière au titre de la DETR.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à l'acquisition du "Multiservices" il apparaît nécessaire d'y entreprendre des travaux de rénovation et d'agrandissement. Il présente le devis qui s'élève à 255 016,56 € HT. Le Conseil municipal sollicite de ce fait une aide financière au titre de la DETR.

10- Travaux pour le "Multiservices" : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à l'acquisition du "Multiservices" il apparaît nécessaire d'y entreprendre des travaux de rénovation et d'agrandissement. Il présente le devis qui s'élève à 255 016,56 € HT. Le Conseil municipal sollicite de ce fait une aide financière auprès du Conseil départemental.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

M. le Maire ouvre la séance et remercie M. le Receveur de sa présence.

Après présentation de l'analyse financière par M. le Receveur, l'ordre du jour est abordé.

1- Vote du Compte Administratif 2015.

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. COUTEAU Bernard, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de

l'exercice 2015, dressé par M. Christophe DOURTHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
276 778,52 €	375 782,84 €	95 353,83 €
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
589 338,21 €	710 992,58 €	141 965,55 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2- Approbation du Compte de Gestion 2015.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni

réserve de sa part

3- Affectation du Résultat.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5).

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 141 965,55 € Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de 95 353,83 €
- un solde de restes à réaliser dépenses de 0 €
- un solde de restes à réaliser recettes de 0 €

Entraînant un besoin de financement de 0 €

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2015

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 27 965,55 €

Affectation au 1068 : 114 000 €

4- Attributions des subventions.

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'octroyer un montant de 3 065 € de subventions répartis de la manière suivante :

Les Restos du Cœur	150 €
Secours Catholique	100 €
APMAC	100 €
ONAC	70 €
ADMS 40 € X 3 élèves	120 €
A.P.E Bussac-St Vaize	450 €
Foyer Rural	750 €
S.P.A	350 €
S.A.S	975 €

Cette somme sera prévue au C/6574 du Budget Primitif 2016

5- Vote du taux des taxes 2016.

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 1,5% le taux de la taxe d'Habitation et du Foncier Bâti.

Le taux du Foncier Non Bâti reste inchangé.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2015	11,36%	22,53%	41,60%
Taux 2016	11,53%	22,87%	41,60%

6- Vote du Budget 2016.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du BP 2016 et par la suite la section d'investissement qui s'équilibrent ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 714 523,86 €

Dépenses et recettes d'investissement :

696 413,83 €

Détail des dépenses d'investissement :

- Révision du P.L.U	14 000 €
- Acquisition de terrains	15 000 €
- Étang de Pêche	11 000 €
- Travaux de bâtiments	25 000 €
- Travaux de voirie	135 000 €
- Acquisition de véhicules	7 500 €
- Acquisition de matériel	14 000 €
- Acquisition du Multi services	95 000 €
- Travaux du Multi services	250 000 €

7- SDEER : convention de remboursement de travaux d'éclairage public.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention de remboursement pour les dépenses engagées par le SDEER pour les travaux d'éclairage public réalisés sur le territoire de la Commune, à savoir "Reprise de l'éclairage à la Rétorie, Jarry et Petit Jarry". Le coût total des travaux s'élève à 25 849,76 €. La part laissée à la charge de la Commune est de 12 924,88 €. Le Conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise la Maire à la signer.

8- Association de Pêche (AAPPMA) : remboursement à la Commune des frais de signalétique liés à l'Étang de Pêche.

Le Maire informe le Conseil municipal que la

Commune a réglé au Syndicat de la Voirie la signalétique routière de l'étang de pêche. Il fait savoir que l'AAPPMA (Association de Pêche) a adressé un chèque de 554,98 € à la Commune pour le remboursement de ces panneaux. Le Conseil municipal accepte d'encaisser ce chèque.

9- Mise en place d'un contrat local de Santé par la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Saintes a mis en place un contrat Local de Santé. Il serait souhaitable que chaque Commune soit représentée. M. Thierry THIBAudeau, Conseiller municipal sera le référent santé pour la Commune.

10- Restauration des registres d'État-Civil : demande de subvention auprès du Département.

Le Maire informe le Conseil municipal que certains registres d'état-civil sont en mauvais état et qu'il convient de prévoir leur restauration. Il donne connaissance des devis établis par deux entreprises. Après examen des devis le Conseil municipal retient la proposition de l'Atelier Quillet qui s'élève à 416,25 € pour la réfection de 2 registres. Le Conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Conseil départemental.

Des Nouvelles de la Bibliothèque municipale...

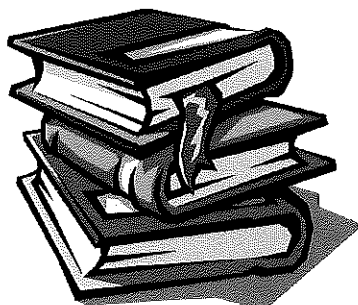
Téléphone : 05 46 97 18 14

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h

Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h30 à 16h30

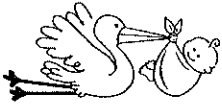
Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quel que soit l'âge) et 5 € pour les autres personnes



De nouveaux achats ont eu lieu le 24 mai. Toutefois, si vous avez envie de lire un livre que la bibliothèque municipale ne possède pas, il est possible, par l'intermédiaire de la bibliothèque départementale de prêt d'en faire la demande.

Les bénévoles de la bibliothèque vous attendent aux heures d'ouvertures ci-dessus et font en sorte de satisfaire vos envies de lecture. La municipalité les remercie de leur investissement auprès des Bussacais.

Etat civil



Naissances

Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :

- Bastian MARQUE né le 17 janvier 2016 fils de M. et Mme MARQUE Sylvain
- Alexie ROBION GENTILHOMME née le 31 janvier 2016 fille de M. et Mme ROBION Maxime
- Oscar JACQUES né le 29 février 2016 fils de M et Mme JACQUES Guillaume



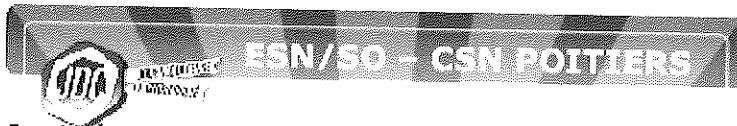
Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Yvette GUILLON veuve ALLINAND décédée le 10 mars 2016

Très sensible aux nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de Mme Yvette ALLINAND, sa famille tient à exprimer tous ses remerciements aux personnes qui, par leur présence à ses obsèques, leurs messages ou l'envoi de fleurs, se sont associées à sa peine.

RECENSEMENT



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'**attestation de recensement** délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est **obligatoire** pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'**inscription systématique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

Infos locales...

A propos de la fête des voisins

La commune a adhéré à l'association nationale, il y a quelques années, afin de lancer cette fête sur l'ensemble des villages de Bussac sur Charente.

Depuis, certains administrés se sont organisés pour en assurer la réussite, au sein de leurs villages, chaque année.

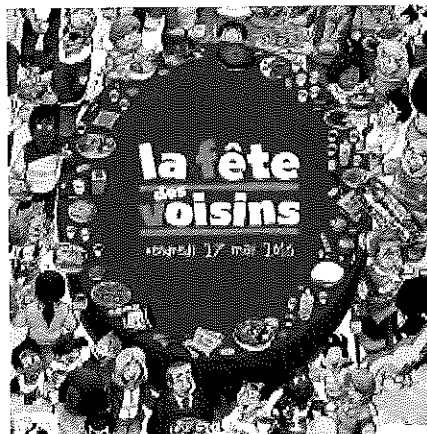
La commune n'a donc pas renouvelé son adhésion à l'association nationale.

Chacun sait que les élus sont à la disposition des organisateurs pour valider le projet éventuel s'il leur est soumis, veiller à la sécurité, et assurer une aide matérielle et logistique si besoin.

Les contacts sont à prendre auprès des secrétaires de mairie qui tiennent le calendrier à jour

Il n'y a pas de coordinateur officiel ni de conseiller élu désigné par la commune.

Le Maire



Bruit et voisinage



C'est le printemps, les arbres sont en fleurs, les activités de jardinage et de plein air reprennent et avec elles, le bruit de certains outils

Je vous engage à respecter la quiétude du voisinage en étant vigilant sur les horaires auxquels vous pouvez être amenés à faire du bruit, et, au minimum, à prévenir si vous estimez que vous ne pouvez faire autrement....

Il faut éviter les heures de repas, le dimanche après midi, notamment....

Je vous engage aussi à faire le nécessaire afin que vos animaux de compagnie soient discrets et ne restent pas seuls en votre absence, à aboyer, en attendant votre retour....

Et je vous invite surtout à parler à vos voisins, plutôt que d'attendre le lundi, pour venir en mairie demander l'intervention du maire ou d'un élu.

Rien ne remplace les relations de voisinage, même si parfois elles peuvent être difficiles.....

Si la situation l'exige, il est possible de faire appel au 17, numéro d'appel de la gendarmerie.

Le Maire

Travaux d'aménagement du carrefour des pompiers

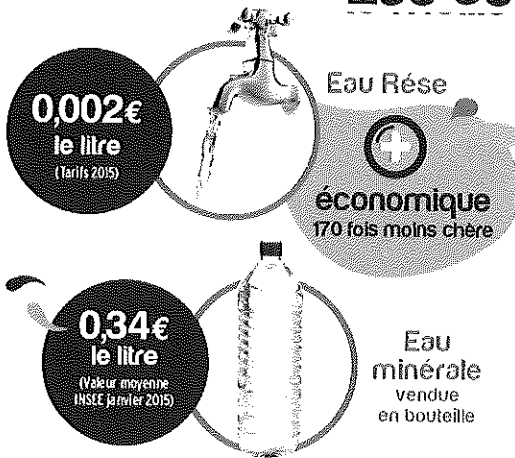
Les travaux d'aménagement du carrefour des pompiers entre l'avenue de Tombouctou, le cours Georges Bouvard, l'avenue de Saintonge (RD 24) et la route de Rétaud ont débuté le 12 octobre dernier, pour une durée d'environ 8 mois. Ils permettront de fluidifier la circulation et de renforcer la sécurité de tous les usagers de l'avenue. Le Conseil Départemental de Charente-Maritime assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Ces travaux entraînent des difficultés de circulation à l'entrée ouest de Saintes. La nouvelle phase du chantier nécessite de fermer une partie de l'avenue de Saintonge du 9 mai au 15 juin 2016 et de mettre en place un itinéraire de déviation.

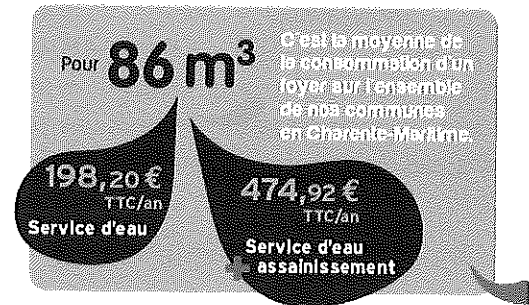
Les phases de travaux sont détaillées sur le site www.ville-saintes.fr

Quelques infos utiles concernant l'eau que vous utilisez...

Eau du robinet, le meilleur rapport qualité/prix



Zoom sur
le prix de l'eau



» Plus responsable

STOP aux lingettes dans les toilettes !

» Les lingettes ne sont pas biodégradables.

En les jetant dans les toilettes, elles causent de graves dysfonctionnements dans votre réseau d'assainissement (canalisations bouchées, pompes de relèvement des eaux usées abîmées, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration...).



» Un geste simple pour éviter de gros dégâts :

- L'inondation dans votre maison et une intervention de débouçage à vos frais.
- Le risque de boucher les pompes et d'entraîner une pollution environnementale.
- La dégradation des ouvrages de collecte et d'épuration propriété de la collectivité.



» Pensez-y !

Attention aux fuites !

► Soyez vigilants : la présence de fuites peut avoir des conséquences importantes sur votre facture d'eau.

- Un goutte-à-goutte au robinet : jusqu'à **44 m³** d'eau gaspillés / an soit **67€**.
- Un mince filet d'eau au robinet : jusqu'à **130 m³** d'eau gaspillés / an soit **200€**.
- Une fuite sur chasse d'eau : jusqu'à **220 m³** d'eau gaspillés / an soit **348€**.

Un relevé régulier de votre compteur permet de surveiller votre consommation et de détecter d'éventuelles fuites.

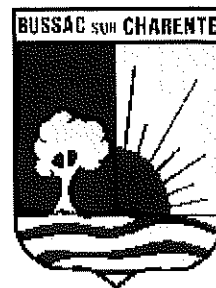
Difficultés
de paiement,
faites-vous
aider !

» Plus proche

Vous êtes en situation précaire, vous traversez un passage difficile et vous n'arriverez pas à régler votre facture ? **N'attendez pas pour agir.**

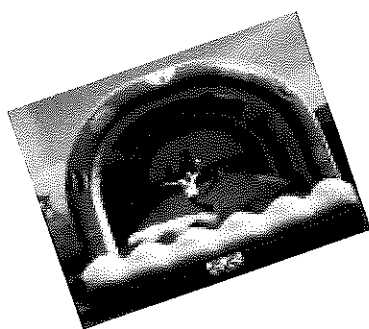
Des solutions existent, la Rése vous accompagne dans la mise en place d'un dispositif de paiement adapté à vos ressources ou vous oriente vers des services d'aide compétents.

Fête de l'été à Bussac

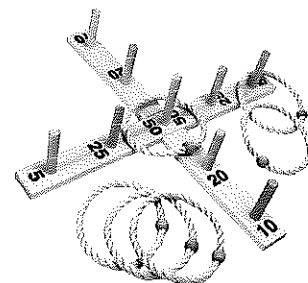


Le 25 juin à partir de 17h30

La commune vous convie à venir faire la fête avec des attractions pour petits et grands :

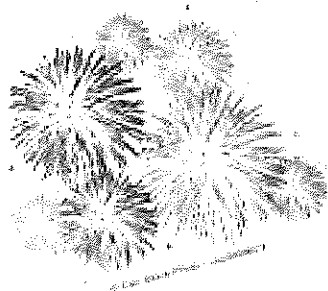


- Des structures gonflables pour les enfants
- Des jeux en bois pour les adultes et les enfants



☺ *Présentation du travail réalisé par les enfants de l'école : Marionnettes géantes, théâtre d'ombres...*

☺ *Coyote minute proposera un spectacle de contes pour petits et grands*



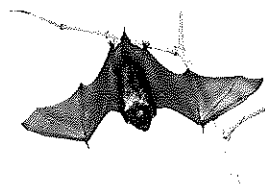
Un Feu d'artifice
(offert par le foyer rural)

Un bal avec DJ



Buvette et restauration sur place

A la découverte des chauves-souris...

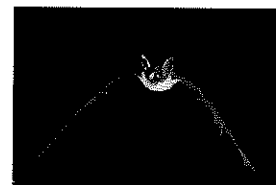


La plupart des espèces de chauves-souris présentes dans la région (26 espèces au total) connaissent depuis une vingtaine d'années un déclin plus ou moins prononcé. Ce déclin, à l'image des Hirondelles, est la conséquence de plusieurs facteurs comme l'utilisation massive de pesticides à usage agricole ou domestique (toutes les chauves-souris sont insectivores), la disparition de milieux favorables à leur alimentation comme les zones humides, les haies, les vergers, l'intensification des pratiques forestières ou encore la perte progressive de gîtes de reproduction (étables, greniers, églises, ponts, etc.).

La majorité des chauves-souris passe l'hiver sous terre, dans des grottes ou des carrières souterraines à la recherche d'une température stable, d'un taux d'humidité élevé et de tranquillité. Mais à la belle saison, certaines vont chercher leur gîte dans les endroits chauds et tranquilles, c'est ainsi qu'elles fréquentent volontiers les greniers, clochers, toitures, volets, moellons, etc. Leur présence et par extension leur préservation sont donc étroitement déterminées par les actions de l'homme à leur encontre.

Une colonie de Grands rhinolophes et de Murins à oreilles échancrées, espèces patrimoniales en Poitou-Charentes, a récemment été découverte dans un ancien moulin sur la commune d'Annepont, alors que la mairie souhaitait y installer ses locaux. Afin de permettre les travaux tout en préservant la colonie, un programme d'étude, de sensibilisation et de protection a été mis en place en 2015. Ce programme a notamment permis l'aménagement des combles de façon à ce qu'elles restent accessibles aux chauves-souris tout en permettant à la mairie de travailler dans le bâtiment. Il prévoit également le suivi de la colonie, ainsi que des actions de sensibilisation. A cette occasion, plusieurs animations sont proposées dans les communes voisines.

Venez découvrir les mystérieux mammifères volants que sont les chauves-souris lors d'une soirée conférence, accompagnée d'une sortie crépusculaire sur le terrain :

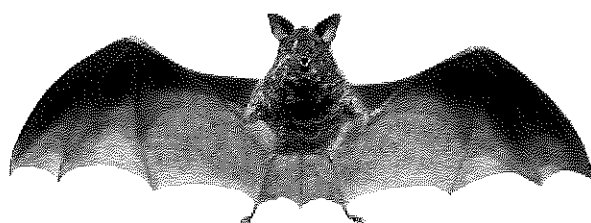


Rendez-vous le jeudi 7 juillet 2016 à 20h30 devant la mairie à Bussac

(Animation gratuite, ouverte à tous, proposée par Nature Environnement 17)

Aussi, n'hésitez pas à nous faire part de toute information relative à la présence de colonies de chauves-souris que vous pourriez héberger chez vous. Une équipe de naturalistes professionnels et bénévoles se tient à votre disposition pour d'éventuels problèmes de cohabitation

Pour plus de renseignements, contactez Naïs Aubouin (Nature-Environnement 17) au 05 46 41 39 04 ou par mail : nais.aubouin@nature-environnement17.org



Ça s'est passé à Bussac...

Cérémonie des vœux :

Le 26 janvier, les élus du Conseil municipal, aux côtés du Maire, ont présenté leurs vœux au personnel de la commune, aux bénévoles des associations (foyer rural, bibliothèque, centre communal d'action sociale,) en présence du nouveau Conseiller départemental Fabrice Barusseau, du nouveau Conseiller régional Jacky Emon ; Catherine Quéré, Députée était excusée car en déplacement à l'assemblée nationale, le Sénateur Bernard Lalande était lui aussi excusé.

Le Maire a présenté les vœux des élus et notamment de santé à l'issue d'une année marquée par le décès de Stéphane Pasquier, agent communal.

Il a remercié toutes celles et ceux qui oeuvrent au quotidien pour les Bussacais, et particulièrement les scrutateurs qui assurent régulièrement le dépouillement des votes les jours d'élections....cette invitation à la cérémonie des vœux était, pour les élus, une façon de rendre hommage à leur engagement au service de la démocratie locale dont ils peuvent être fiers.

A la suite des prises de parole, tous ont partagé le verre de l'amitié.



La cérémonie des vœux a été suivie d'une séance du Conseil municipal à l'occasion de laquelle Fabrice Barusseau, Conseiller départemental, avait été invité.

Les élus ont ainsi pu lui faire part des différents projets communaux prévus pour l'année à venir.

Il est important que le conseiller départemental soit au courant des dossiers de subventions qui seront déposés. En effet, la plupart de ces projets pourront recevoir une aide du Conseil départemental.



Cérémonie du 19 mars

Comme chaque année, la FNACA et les élus se sont donné rendez-vous au monument aux morts afin d'honorer la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie...

Chacun s'est souvenu de cette période tragique, encore présente dans les mémoires de celles et ceux qui ont perdu un être cher ou en ont été eux-mêmes victimes ; si les blessures physiques se réparent le plus souvent, les traumatismes psychiques, eux, restent souvent marquants. La météo a été clémentine cette année et le soleil était au rendez-vous.



Cérémonie du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

Pour la deuxième année, à l'initiative de Raymond Guérif, une cérémonie du souvenir était organisée à Bussac.

Les associations de victimes de la Déportation étaient associées à cette manifestation.

Un certain nombre de Bussacais assistait à cette cérémonie.

Fabrice Barusseau, Conseiller départemental, avait également répondu à l'invitation. Après le traditionnel dépôt de gerbe et la minute de silence, le Chant des Marais a été entonné.

La lecture du message des Déportés a précédé la lecture du Serment de Buchenwald par deux jeunes Bussacais, puis celle du poème « Le Pire ».

La Marseillaise a conclu cette cérémonie sobre et émouvante.



Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 2016 marque le soixante et onzième anniversaire de la fin des hostilités de la Seconde Guerre mondiale.

Les musiciens de l'ADMS ont une nouvelle fois accompagné les Bussacais présents et ont donné à cette cérémonie une tonalité particulière. L'esprit et les valeurs de la résistance ont été soulignés dans le message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la défense en charge des Anciens Combattants et de la Mémoire. Il a évoqué Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Germaine Tillon et Jean Zay, figures de la Résistance, à qui la Nation a rendu un hommage particulier le 23 mai 2015 en les faisant entrer au Panthéon.



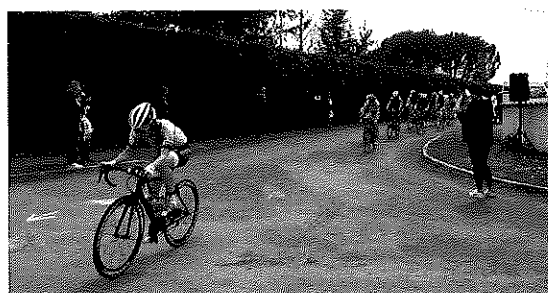
Course cycliste à Bussac sur Charente

Le 4 octobre dernier, Bussac sur Charente renouait avec la course cycliste et une tradition qui remontait à une cinquantaine d'années.

Josiane Briand, Maire-adjointe, a organisé, avec la commission municipale chargée de l'animation et le Foyer rural et Jean - Claude Boutinon Président du C.C. Vervant et le Foyer, ce deuxième rendez-vous. La date avait été fixée au dimanche 3 avril.

Ce rendez-vous de début de saison a attiré un grand nombre de coureurs, 200 au total sur les différentes courses de la journée.

Sur un circuit sélectif de 4 kilomètres 600 empruntant les routes bussacaises, les coureurs ont pu s'étalonner.



La sécurité était assurée par des signaleurs bénévoles du Foyer rural.

Le matin, 103 cyclistes juniors, D12, D2, D3 et D4 étaient au départ.

Sébastien Potiron a remporté la course en catégorie D1 et Emmanuel Regrény en catégorie D3

L'après-midi, 54 minimes se sont affrontés sur 37 kilomètres et 46 cadets sur 69 kilomètres.

Ces courses réservées aux plus jeunes ont offert un spectacle passionnant. La victoire finale est revenue à Kévin Monlezin en minimes et Kylian Sourdy en cadets.

Coureurs et accompagnateurs ont pu apprécier la qualité de l'organisation.

Cette date de début de saison a été un pari gagnant.

L'équipe organisatrice et la Municipalité, Josiane Briand en tête, est prête à relever le défi pour 2017.



Vie paroissiale



Le 20 mars dernier, notre église Notre Dame de L'Assomption de Bussac a accueilli une importante assemblée venue assister dans le silence et le recueillement à la célébration des Rameaux, leur bénédiction et entendre à nouveau le récit de la Passion. Cette cérémonie engendre toujours une forte émotion. Il est vraiment bon de s'y retrouver nombreux et unis dans la prière.

Notre évêque Bernard Housset a pris sa retraite et cédé la place à son successeur Georges Colomb. Son ordination épiscopale a eu lieu le 5 mai à La Rochelle. Il était auparavant supérieur général des missions étrangères de Paris, poste qu'il a occupé pendant 12 ans après avoir été lui même missionnaire à l'étranger et notamment en Chine. Nous sommes heureux de l'accueillir dans notre diocèse.

Courant février, le père Bertrand Monnard est venu à la rencontre des chrétiens de Bussac/Saint Vaize. Il était accompagné de l'équipe pastorale. Les quelques personnes présentes ont pu échanger avec le prêtre et son équipe, réfléchir à une vie d'église plus vivante, envisager l'avenir... moins de prêtres... plus de laïcs ...etc.

La dernière réunion sur le secteur aura lieu à La Chapelle des Pots le 27 mai à 20h30.

Horaires des messes et lieux :

Bussac : 23.07 à 18h30 / 15.08 à 18 h une heure de prière avec Marie

St Vaize : 25.06 / 27.08 à 18h30

Fontcouverte : 11.06 / 30.07 / 13.08 à 18h30

La Chapelle des Pots : 09.07 / 10.09 à 18h30

Chaniers : 04.06 / 18.06 / 02.07 / 16.07 / 06.08 / 20.08 / 03.09 à 18h30

Abbaye aux Dames : tous les dimanches à 10h30

Catéchisme : Responsable : Fabienne Drieu la Rochelle 05 46 92 24 52

Aumônerie de l'Hôpital : Céline de Guillouse 05 46 95 14 35

Service évangélique des malades SEM : Pour les visites à domicile du père Monnard, ou tout autre renseignement, s'adresser au Presbytère : 13 rue Saint Palais à Saintes 05 46 92 07 21 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15 à 18h.

Journal Paroissial Passerelles : Pour que sa distribution soit totalement assurée, nous avons besoin d'un ou deux bénévoles supplémentaires (4 numéros par an). Rejoignez nous, nous vous attendons !
Merci.

Tables ouvertes Paroissiales ou café dessert : s'inscrire au Presbytère avant le mercredi midi précédant la date retenue (05 46 92 07 21)

Repas TOP : 18.06 salle de la Récluse à 12h

Café dessert : 21.05 même lieu à 14h

Nous vous souhaitons un bel été

CCAS ...

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

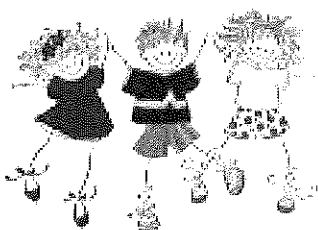
Mairie de Bussac : 2^{ème} mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2^{ème} mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4^{ème} mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3^{ème} mardi du mois le matin

Voyages scolaires et séjours de vacances pour vos enfants



Nous vous rappelons qu'ils peuvent être en partie financés par le CCAS sous conditions de ressources.

Adressez votre demande en mairie avec les documents justificatifs concernant le voyage, ainsi que votre avis d'imposition et/ou vos ressources.

Secours exceptionnel

En cas de difficulté financière suite à une dépense imprévue ou accident de parcours de la vie, le Centre Communal d'Action Sociale peut vous aider après avoir étudié vos charges et ressources. N'hésitez pas à vous manifester en mairie.

APA à domicile

Vous pouvez, sous conditions d'âge et de dépendance, bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

L'Apa permet selon conditions, de financer une partie des dépenses nécessaires à votre maintien à domicile.

➤ Condition d'âge

Vous devez être âgé d'au moins 60 ans

➤ Condition de dépendance

Vous devez, du fait de votre dépendance, être rattaché à l'un des groupes 1 à 4 de la grille Aggir.

➤ Condition de résidence

Vous devez résider :

- soit à votre domicile,
- soit chez un accueillant familial,
- soit dans un établissement dont la capacité d'accueil est inférieure à 25 places,
- soit dans une résidence autonomie (anciennement "foyer-logement") pour personnes valides.

Vous devez habiter en France de manière stable et régulière

Le dossier est à retirer à la mairie et le CCAS vous aidera à le compléter

Création d'une nouvelle association en Charente Maritime : "la Rochelle toit Partagé"


Celle-ci promeut la cohabitation intergénérationnelle de jeunes aux domiciles de seniors ou personnes en situation de handicap en Charente-Maritime.

L'objectif est de lutter contre l'isolement, favoriser le maintien à domicile et d'apporter une solution d'hébergement aux jeunes sans grandes ressources.

Parce que nous avons tous autour de nous un(e) jeune qui rencontre des problèmes de logement et un(e) senior qui pourrait bénéficier d'une présence rassurante et dynamisante à son domicile.

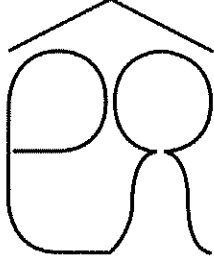
Seniors, ne restez plus seuls !

Accueillez un(e) jeune sélectionné(e) par l'association pour répondre à vos attentes au quotidien (discussions, partage du dîner, présence de nuit,...)



La Rochelle toit Partagé est une association qui lutte contre l'isolement en Charente-Maritime en proposant de réunir jeunes et seniors sous le même toit

La Rochelle toit Partagé
logement intergénérationnel



06 70 40 92 03
www.larochellepartage.com
larochelletoitpartage@gmail.com

Association FRANCE CANCER

La collecte de bouchons de liège ou simili ainsi que les capsules de champagne a pour but de récolter des fonds pour la recherche contre le cancer. Pour obtenir ces fonds l'association a pour activité de récupérer ces bouchons de liège, qui sont collectés par des bénévoles, triés et mis en sac, transportés par des partenaires et vendus à un liégeois pour être recyclés. Ils sont broyés sous forme de granules et sont transformés en panneaux isolants, talons de chaussure, joints de culasse etc. Les sommes sont intégralement reversées par l'association à des chercheurs du CNRS et de l'INSERM pour la recherche contre le cancer. Voici les différents points de collecte dans notre commune :

-Mairie, Foyer rural, Epicerie Vival, Salon de coiffure.

Mme Joigner Jocelyne, bénévole de l'Association, vous remercie de votre participation.

Dimanche 5 Juin : Grande fête de l'étang.

Notez la date : Le 5 juin. Les pêcheurs vous donnent rendez-vous sur ce qui est le nouveau lieu de vie de la commune : l'étang, situé chemin du cimetière.

C'est en effet le jour de la traditionnelle brocante que les pêcheurs vous attendront, canne en main, pour ce qui pourrait devenir un rendez-vous annuel : la fête de l'étang. Ce plan d'eau acquis par les pêcheurs récemment a été mis en valeur, nettoyé, aménagé par les bénévoles de l'AAPPMA (1) avec l'aide précieuse de la Municipalité et de ses services. Pour finir, le plan d'eau a été abondamment empoissonné.

Baptême pêche

En ce 5 juin, l'objectif sera de baptiser (de manière républicaine bien sûr) le plus grand nombre possible de non-pêcheurs. Soyez de ceux qui vont prendre leur premier poisson. Pour cela, il suffit d'arriver les mains dans les poches. Vous serez attendus par des pêcheurs avec tout le matériel et les conseils pour prendre, en moins d'un ¼ d'heure, votre premier poisson. Ce jour là, pas besoin de carte de pêche sur ce site. Tout sera gratuit. La seule obligation est de remettre le poisson à l'eau après sa pêche. Une règle qui devient une habitude dans le monde des pêcheurs.

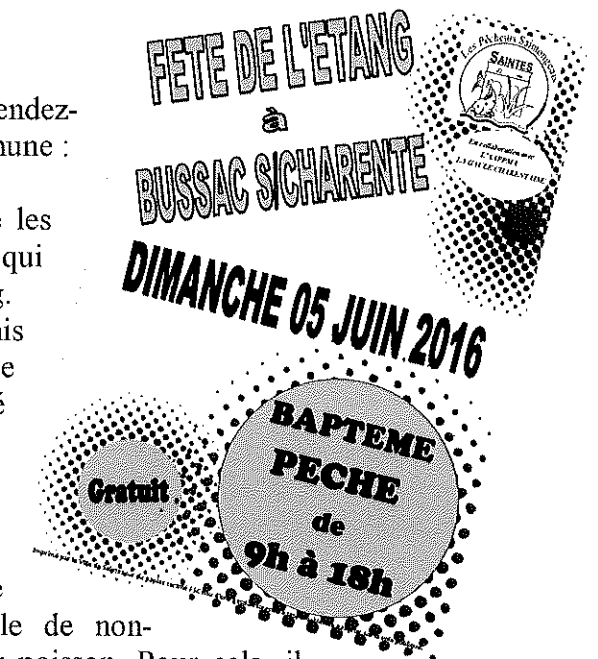
Pique nique sur le terrain

La pêche, c'est aussi la détente et la bonne humeur. Alors ce jour là, vous pourrez venir manger et partager votre pique-nique sur le terrain pour ainsi profiter de l'atmosphère champêtre de ce petit vallon. Une bonne occasion aussi pour vous approprier ce site aménagé pour vous, les Bussacais. (Le stationnement, ce jour là, se fera au niveau du cimetière.)

L'inauguration

Cette fête sera aussi l'occasion d'inaugurer le site qui devrait être labellisé au niveau national dans la catégorie « parcours découverte » (l'inspection du site pour obtenir la labellisation a eu lieu le 17 mai) Les aménagements, réalisés par la Mairie, devraient permettre d'obtenir cette distinction et de retrouver la commune de Bussac dans « l'officiel des parcours et des hébergements qualifiés pêche à partir de 2017 ».

Alors rendez-vous ce 5 Juin avec vos amis autour de l'étang !



Jacques Fouchier pour l'AAPPMA

1) AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Invitation... Invitation... Invitation

L'AAPPMA Les Pêcheurs Saintongeais
La Fédération de Pêche de la Charente-Maritime
La Mairie de Bussac S/Charente

Ont le plaisir de vous Inviter
A l'inauguration de l'Étang de Bussac S/Charente
qui recevra à cette occasion le label national
« Parcours découverte »

Dimanche 05 juin 2016 à 11h00

Merci de confirmer votre présence par courriel : pecheurssaintongeais@bbox.fr

Un étang de pêche à Bussac sur Charente



Bienvenue
Commune de Bussac-sur-Charente **Étang de Pêche de Bussac/Charente**

Un site idéal pour découvrir la pêche

La Fédération Française de la Pêche, le Fédération Départementale de Pêche, le territoire de Bussac sur Charente, le Comité Départemental de l'Étang de Pêche de Bussac/Charente ont souhaité "Penser l'Étang de Pêche de Bussac/Charente" en tenant compte de l'écologie, de la sécurité, de la convivialité et de la qualité de l'eau. Le site est ouvert à tous les pêcheurs amateurs et professionnels. Le site est ouvert à tous les pêcheurs amateurs et professionnels. Le site est ouvert à tous les pêcheurs amateurs et professionnels.

Poissons compatibles Et Boule Étamée à remettre à l'eau et à pêcher ultérieurement

- Le Brochet
- Le Silure
- Le Carpe
- Le Barbotin
- Le Sandre
- Le Chabot
- Le Perche
- Le Bogue
- Le Minnow
- Le Nain de Noé
- Le Goupi

Épaves autorisées de provenance des décharges biologiques à ne pas remettre à l'eau

- La Perche
- Le Bogue
- Le Minnow
- Le Nain de Noé
- Le Goupi

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.





Les représentants de la Région et de la Fédération de pêche, lors de leur venue pour la labellisation de l'étang, ont été témoin de la prise de cette belle tanche... toute de suite remise à l'eau bien entendu !
Photos S. Guérif.

Le point sur les travaux...

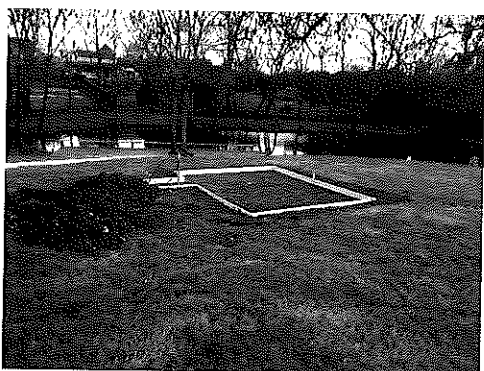
L'année 2016 concrétisera l'aboutissement d'un grand nombre de projets d'aménagements sur notre commune.

La lecture de la rubrique travaux de ce numéro montre à quel point les mois à venir verront notre commune se transformer.

L'ensemble de ces projets permettra d'améliorer le cadre de vie, le confort et la sécurité des Bussacais.

Ce sera une année record en terme d'investissement, sans que la fiscalité locale s'en ressente car ces projets ont été anticipés et des financements ont été trouvés.

Etang de pêche



Une page spéciale, ainsi que les pages centrales de ce journal lui sont consacrées.

Un gros travail a été réalisé par les employés communaux pour mettre ce terrain en valeur et y installer les équipements nécessaires à l'accueil du public et à la labellisation par la Fédération de pêche.

Les membres de l'association de pêche sont aussi intervenus régulièrement.

Kévin Bruneteau, jeune artisan de la commune, a été choisi pour la fabrication des tables de pique nique, des toilettes sèches et d'un abri.

La commune a investi environ 10 000 euros dans les travaux de terrassement, de création de parking et dans l'acquisition des différents équipements. Le Département a été sollicité pour l'obtention d'une subvention.

Cheminement piétons RD114 vers Saint Vaize

Une première tranche de la mise en place d'un cheminement piéton le long de la RD 114 avait été réalisée en 2014 par le Département.

Ce projet visant à améliorer la sécurité des entrées des habitations situées dans ce secteur n'avait pas traité le cheminement piéton jusqu'au chemin du Paviot.

Les élus ont fait le nécessaire auprès des services du Département pour que la suite des travaux soit programmée rapidement.

L'étude a été validée en début d'année.

Une enveloppe supplémentaire a été obtenue et les travaux ont été réalisés au printemps.

Le coût de cette opération est de 24 000 euros.

Le Département en finance 14 000 euros et la participation de la commune est de 10 000 euros

Cette réalisation permettra d'améliorer la sécurité des piétons dans un secteur où la vitesse des automobilistes est un sujet que les élus tentent de régler avec les services du Département.



Aménagement du parking de l'église

Le chantier de l'aménagement du parking et des abords de l'église a commencé début mai. La première partie du travail a consisté pour l'entreprise à la mise en place d'un vrai système de collecte des eaux pluviales qui jusque là n'existait pas. Cela a généré une humidité importante dans les fondations des murs de l'église et rendait ce secteur difficilement praticable.

Des bordures de trottoir ont été coulées pour se raccorder au réseau existant et plusieurs busages ont été réalisés.

Trois types de revêtement seront ensuite mis en place, de l'enrobé sur la voirie et les parkings, du béton lavé dans les allées et autour de l'église et du calcaire stabilisé sur le terrain du presbytère.

Le souhait de la Municipalité a été de conserver le plus possible d'espaces verts.

Cependant les trois tilleuls situés devant l'église ont été abattus, leur état sanitaire faisait courir un risque. Ils seront remplacés par de nouveaux arbres qui seront plantés de part et d'autre de l'allée menant à l'église.

L'entreprise Picoulet a été retenue pour ce chantier d'un montant de 79 000 euros qui sera subventionné à 60% par le Département et la Région.

La fin des travaux est prévue avant l'été.

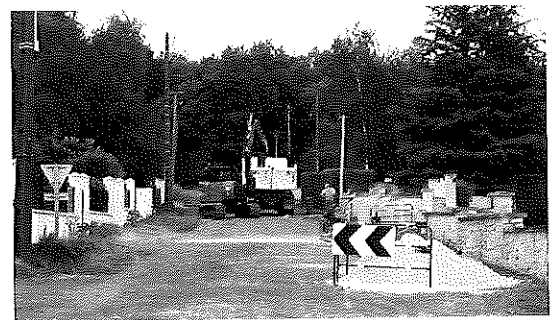


Effacement des réseaux

Le début des travaux route de Beauchail était attendu depuis plusieurs mois. La Municipalité a décidé de les programmer après la mise en place de l'assainissement collectif dans cette rue.

C'est un gros chantier qui vient de démarrer car le nombre de branchements est important.

L'entreprise Eiffage énergie réalise les travaux dont la maîtrise d'ouvrage est confiée au Syndicat d'électrification.



Une deuxième tranche de travaux sera effectuée aux Bacheliers et sur la RD 114 lorsque les travaux d'assainissement dans ce secteur seront terminés.

Le montant estimé de cette deuxième tranche est de 161 000 euros. Le Syndicat prendra à sa charge 131 000 euros, la commune 30 000.

Enfin, une troisième tranche devrait également être réalisée cette année Chez Tessier. Ce village ayant la particularité d'être à cheval sur les communes du Douhet, de Fontcouverte et de Bussac, les élus ont travaillé en commun pour mener à bien ce projet.

Les travaux d'effacement des réseaux dans les secteurs de Jarry et de la Rétorie sont, quant à eux, enfin terminés. Les derniers supports ont été déposés. La réfection des voiries est en cours.

Assainissement collectif

Après la réalisation des quatre premières tranches des travaux d'assainissement en 2014 et 2015, la cinquième tranche du programme va débuter dans le secteur des Bacheliers, de la RD 114 jusqu'aux Guilloteaux.

C'est le groupement d'entreprises qui est intervenu lors des tranches précédentes qui interviendra à nouveau : CODA, Dubreuilh et SNATP.

Le très long linéaire à réaliser sous la RD 114, avec les difficultés que cela engendrera en terme de circulation et de sécurité, a incité le Syndicat des eaux à valider le financement de la sixième tranche (des Guilloteaux au chemin du Paviot) dès cette année.

C'est donc un très gros programme de travaux qui s'annonce pour les mois à venir avec la réalisation de 3 postes de relèvement pour ces deux tranches, d'un linéaire de canalisation de plus de deux kilomètres et la pose de 52 boîtes de branchement.

Le coût des travaux pour ces deux tranches est d'environ 700 000 euros qui seront financés par le Syndicat des eaux.

A cela s'ajoute un programme de renforcement du réseau d'eau potable et de remplacement des branchements des habitations de ce secteur.

Le Syndicat des eaux investira 191 000 euros pour la seule partie eau potable.

Le début des travaux est programmé pour la deuxième semaine de juin

Il a semblé judicieux que la brocante de Bussac puisse se tenir avant l'installation du chantier.

Les travaux se poursuivront durant l'été, à l'exception des trois premières semaines d'août durant lesquelles les entreprises seront en congés.

Ils se termineront début septembre pour la partie RD 114, et en fin d'année pour la totalité de ces deux tranches.

La mise en œuvre de ce chantier sera un nouveau défi à relever pour les entreprises et pour le Syndicat des eaux maître d'ouvrage de l'opération.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun de vous lors de vos déplacements dans les secteurs concernés pour que votre sécurité, et celle des employés travaillant sur le chantier, soit préservée.

Nous vous remercions par avance de votre vigilance.

Une réunion des habitants sera programmée avant le commencement des travaux.

Durant la durée de ce chantier, les élus sont à votre disposition pour vous aider à régler les problèmes qui pourraient survenir.



L 'unité mobile de traitement des boues à la station d'épuration de Bussac



Visite de la station d'épuration lors de son inauguration

Haut débit

Le projet d'arrivée de la fibre optique dans chacune des habitations de notre commune se concrétise. Une première étape a consisté à définir l'emplacement de deux armoires FTTH qui desserviront l'ensemble de la commune. Elles seront installées prochainement sur la RD 114 : l'une au Pontreau, l'autre à proximité de La Croix. Après cette installation, un délai légal de trois mois sera respecté pour que les opérateurs qui le souhaitent puissent mettre en place leur équipement à côté du matériel mis en place par l'opérateur Orange en charge de notre territoire.

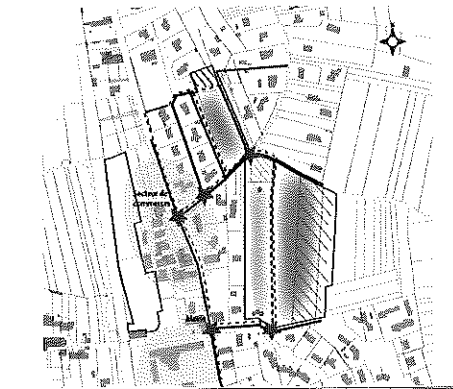
A l'issue de ce délai, le déploiement de la fibre commencera : chaque opérateur présentera ses offres aux usagers qui auront le choix de leur prestataire. Si tout va bien, les premiers abonnements pourront être souscrits en fin d'année.

C'est l'aboutissement d'un long travail mené par le Maire et les élus depuis des années.



PLU

schéma d'aménagement : principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur



Les documents réalisés par le bureau d'étude suite à la série de réunions organisées ont été transmis aux services de la CDA et aux élus de la commune, c'est-à-dire : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les règlements (zonage, règlement écrit et orientations d'aménagement et de programmation).

Les derniers ajustements ont été réalisés et validés par le Conseil municipal du 23 mai qui marque l'arrêt du PLU. Cette séance du Conseil a également validé le bilan de la concertation. Pendant les 3 mois qui suivent l'arrêt, le projet va être examiné par les services de l'état qui

pourront émettre un avis favorable, sous réserve, ou défavorable. Le maire ira également soutenir le projet devant la commission urbanisme du Pays de Saintonge romane et devant la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'enquête publique devrait se tenir en septembre, avant l'approbation définitive du PLU.

A partir de la date d'arrêt (23 Mai 2016) il faudra compter 7 mois minimum avant que le nouveau PLU entre en vigueur.

Lotissement de la Croix

Le mur situé en bordure du chemin du Vieux Bourg à la hauteur du Lotissement de la Croix a été entièrement rénové.

La Municipalité a fait appel à l'association d'insertion le SAS pour réaliser les travaux. Le résultat est tout à fait satisfaisant.



Eclairage public

Une demande de mise en place d'un

éclairage spécifique du passage piéton situé à La Croix sur la RD 114 a été effectuée.

Cela améliorera la sécurité des adolescents qui prennent le car à cet endroit, car la visibilité des automobilistes n'y est pas très bonne.

Nouvelles de l'école...

RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize Conseil d'école 2^{ème} trimestre – Mardi 2 février 2016

Composition du conseil

Enseignants : Jean-Michel CHARRIER (Directeur Bussac + CM2) – Sandrine NOSENZO (CE2) – Julie REIGNÉ-SOUESNE (PS/MS) – Virginie GENEAU (CMI) – Blandine MOUNIER (Directrice Saint Vaize + CP) – Philippe NOCQUET (CE1)

Représentants des parents d'élèves Saint Vaize : Sandrine SOULET TOMASI – Déborah RENIER – Alexandra WISNIEWSKI

Représentants des parents d'élèves Bussac : Cécile GAY – Tiphaine EMERIT – Gaëlle POMMÉ-CASSIEROU – Magali DELIOT – Chrystelle MANUS – Marina RULIER

CDA : Sophie GODET (service éducation CDA)

Délégués départementaux de l'Education Nationale : Henri GAUCHER (DDEN Bussac)

Mairies : Christophe DOURTHE (Maire Bussac) – Michel ROUX (Maire Saint Vaize) – Josiane BRIAND (adjointe Bussac) – Annie COURAUD (adjointe Saint Vaize)

Périscolaire : Bleuette ROBIN (Saint Vaize) – Angélique EMMENECKER (Bussac)

Intervenants : Bruno SOULET

Excusés : Madame CHARPENTIER Sylvie (Inspectrice de l'Education Nationale) – Dominique LE MOULLEC (MS/GS) – Audrey LOGEAS (complément de service de Madame GENEAU) – Cassandre RAY (décharge de direction de l'école de Bussac) – Nathalie VINET (représentante Saint Vaize) – Monique BREGOWY (DDEN Saint Vaize) – Cédric AUDEBERT (représentant Bussac) – Emmanuelle DOUHAUD (représentante Bussac)

1. Prévision des effectifs pour la rentrée 2016 – 2017

Les effectifs actuels sont stables depuis novembre 2015 : pas de départs à Bussac, 2 départs à Saint Vaize, 1 arrivée à Bussac.

Prévisions pour la prochaine rentrée :

St Vaize		Bussac					
CP	CE1	PS	MS	GS	CE2	CM1	CM2
18	16	18	15	26	26	21	25
34		131					

Départ de 26 CM2 vers le collège. Nous parlerons de la répartition au prochain conseil d'école. Il n'y aura pas d'accueil en Toute Petite Section.

Procédure d'inscription pour les PS et nouveaux arrivants :

- Passer par la mairie de résidence pour prendre un dossier d'inscription
- Le remplir et le retourner en mairie
- Prendre rendez-vous avec le directeur de l'école
- Visite et fonctionnement de l'école

Pour les élèves inscrits dans le RPI et qui changent d'école : rien à faire.

Dérogation : demander en mairie. Accord du Maire de résidence et du Maire d'accueil et passage en commission à la CDA.

Pour les futurs collégiens, 2 étapes (à l'école) :

- 2 fiches à corriger et à compléter et à retourner au directeur de l'école
- Remise du dossier collège au secrétariat du collège

Dérogations : demande dans les fiches à retourner à l'école. Réponse mi-juin.

2. Projets pédagogiques

St Vaize	Bussac
Cycle natation (de janvier à avril 2016) : 11 séances prévues	
un livret d'évaluation de cycle sera remis aux élèves	l'école de Bussac manque de parents agréés pour la piscine
Cinéma au Gallia : « Neige et les arbres magiques » (décembre)	
Sortie de fin d'année : « le jardin respectueux »	

RPI : projet « les jardins extraordinaires » avec la compagnie Coyote Minute.

Bruno Soulet et Cédric Rouxel interviennent à l'école de Bussac et à l'école de Saint Vaize pour travailler avec les élèves. Les projets se mettent en place dans les classes.

Bruno SOULET expose le projet : suite à une expérience avec l'école de Saint Sever l'année dernière, une proposition similaire a été faite en juin dernier au RPI Bussac/Saint Vaize. Bruno et Cédric interviendraient en tant que Compagnie sur un an sur le RPI durant le temps scolaire et le temps périscolaire (TAP) : c'est un projet global. Ce projet est financé par la CDA, l'Education nationale et la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre des classes à Projet Artistique et Culturel (PAC).

Chaque classe travaille avec Bruno et/ou Cédric sur une thématique qui lui est propre mais toujours autour du jardin :

PS/MS/GS : manipulation de marionnettes autour des contes traditionnels (Boucle d'Or, le Petit Chaperon Rouge, Jack et le haricot magique). Un travail est réalisé autour du langage, de l'expression et de la confiance, et autour des émotions (peur, joie, colère)

CP : thématique d'un voyage autour du monde et de création de jardins représentant les continents (par groupes), travail d'écriture et de scénarisation avec le personnage de notre livre de lecture en lien avec les jardins créés.

CE1 : épouvantails, girouettes et carillons créés par les élèves et mis en scène autour d'une histoire.

CE2 : émission de télévision autour des jardins avec des personnages de jardin (reportages, recettes...). Un travail d'écriture est réalisé sur « qu'est-ce qu'une émission de télévision ? ». Les élèves écrivent un texte qu'ils jouent, c'est un travail sur la voix et les intonations. Les élèves se filment et créent un décor.

CM1 : théâtre d'ombres. Travail par groupes pour imaginer une histoire en lien avec le jardin. Manipulation avec Bruno, travail sur la voix et travail d'écriture. Les enfants joueront ou enregistreront leurs voix.

CM2 : marionnettes géantes. L'objectif est de produire un travail de groupe (se coordonner à 5 pour que la marionnette qu'ils ont fabriquée marche. Ils sont obligés de s'entraider, de se concerter, il y a un effet de groupe.

Périscolaire Saint Vaize : marionnettes en lien avec les jardins, insectes géants en mousse et structures géantes (animaux insolites et fleurs géantes)

Périscolaire Bussac : marionnettes en lien avec les jardins, structures à l'intérieur et à l'extérieur en papier mâché et grillage

Les activités prévues par l'accueil périscolaire sont conséquentes et prennent beaucoup de temps et de ce fait, des ateliers « jardins extraordinaires » seront proposés en dehors des TAP (le matin et après 16h30) aux enfants qui restent à l'accueil périscolaire.

Concernant ce projet, l'Association de Parents d'Elèves du RPI a émis un avis sur la non-implication des enseignants dans ce projet lors de son Assemblée Générale et l'a inclus dans son compte-rendu. Nous tenons à préciser que lors de la rédaction de ce compte-rendu, le projet n'avait pas débuté et que chaque enseignant réfléchissait à la thématique proposée. Cette proposition nous a été faite en juin, nous avons besoin de temps pour imaginer comment le projet pouvait prendre forme.

3. Budget fonctionnement pour les écoles

Crédit CDA : le budget pour l'année 2016 n'est pas encore voté, il le sera fin mars 2016.

APE : l'association de parents d'élèves du RPI a offert à chaque école du matériel pédagogique pour un montant de 200 €. Nous la remercions vivement.

L'école de Saint Vaize a choisi du matériel de sport (athlétisme, parachute, ballons)

L'école de Bussac a choisi un vélo pour les classes maternelles et un panier de basket pour les autres classes.

4. Sécurité à l'école et hygiène

Suite aux attentats de novembre dernier, de nombreuses consignes ont été données aux établissements scolaires :

- Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement
- Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement
- Contrôle visuel des sacs
- Organisation d'exercices de sécurité

Les bons réflexes :

- éviter les attroupements devant l'établissement
- Signaler tout comportement suspect ou objet suspect
- Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève

Sont autorisés :

- Les sorties scolaires régulières et occasionnelles
- Les voyages scolaires sous réserve de l'avis du recteur
- Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du préfet.

Portail de l'école (Bussac et Saint Vaize): Il est fermé à clef durant les heures de classe.

Bussac : les horaires de l'école sont maintenant respectés : à 9h00, les parents sont partis (respect du travail fait en classe), sur le temps de classe ou sur la pause méridienne il ne doit y avoir que les adultes de l'école. Aujourd'hui la sonnette est entendue dans la garderie, le bureau et la classe des CM2 (+ bouton pour ouvrir dans la classe de CM2)

Exercice de sécurité

Bussac : alerte incendie réalisée le 8 décembre 2015.

Evacuation des locaux en moins de 2 minutes sauf pour les CM2 (perte de temps à mettre les manteaux). Rappel : évacuer rapidement en rang.

Saint Vaize : pas de nouvel exercice de sécurité réalisé.

PPMS

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) a été réactualisé. Chaque personne travaillant dans les locaux a une fonction en cas d'incident.

Bussac : réalisé le 11 décembre 2015 à 10h45, en pleine récréation, au signal il a fallu rapidement rentrer en classe. Chacun se réfugie dans sa classe sauf Madame Le Moullec qui va dans le dortoir pour pouvoir communiquer avec l'autre classe. Simulation d'une tempête, s'éloigner des fenêtres.

Saint Vaize : l'exercice sera réalisé après les vacances de Février. Tous les élèves doivent se regrouper dans l'accueil périscolaire.Bussac : suite à la visite de Monsieur Richard-Lavastre,

Inspecteur santé et sécurité au travail, le 16 septembre 2015, Monsieur Charrier a reçu un rapport le 19 novembre 2015 concernant la politique de sécurité et le contrôle des documents de sécurité.

5. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Les enseignants se sont réunis afin de repérer et d'identifier les risques pouvant exister dans l'école. Nous nous sommes appuyés sur un document contenant des fiches d'identification des dangers par domaine. Nous avons repéré et identifié les risques, classé ces risques en utilisant des critères de gravité et de fréquence et enfin tenté d'apporter des solutions si cela s'avérait possible. Des risques ne relèvent pas de notre compétence et nécessitent l'intervention de la collectivité de rattachement ou de l'Education Nationale.

Les risques observés pour les 2 écoles : risques de chute de plein-pieds et chutes de hauteur, risques liés à l'activité physique et aux postures, risques liés aux nuisances sonores, risques liés au manque d'hygiène.

6. Charte de la laïcité

Dans les écoles et les établissements d'enseignement du second degré publics, il est demandé de procéder à un affichage visible de la Charte de la laïcité à l'École.

La transmission des valeurs et principes de la République requiert en outre, dans l'ensemble des établissements d'enseignement, un affichage visible de ses symboles - drapeau et devise notamment - ainsi que de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La Charte de la laïcité à l'École prendra ainsi tout son sens, en cohérence avec l'article 3 de la loi du 8 juillet 2013, codifié à l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation, qu'il convient de mettre en œuvre en lien avec les collectivités territoriales.

Dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires, ces dispositions doivent être accompagnées par une pédagogie de la laïcité et des autres principes et valeurs de la République, qui s'appuient notamment sur la Charte de la laïcité à l'École et qui permettent à la communauté éducative de se les approprier. De ce fait, nous allons modifier l'article 3 du règlement intérieur de l'école.

Article 3 : vie scolaire. La laïcité est l'un des principes de la République et un fondement de l'école publique. Dans les écoles, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Cependant, avant toute mesure disciplinaire, un dialogue devra être institué avec l'élève et ses parents.

Sera ajouté à cet article : La vocation de la charte annexée dans le règlement, est de rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire, mais surtout d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

Monsieur Charrier remercie Monsieur Gaucher pour les documents qu'il a pu lui fournir sur cette question : le livret de la laïcité et la Charte commentée.

7. Travaux et équipement

Saint Vaize : Remplacement des moteurs des volets roulants des 2 classes (ils tombent en panne les uns après les autres)

Bussac : sol de la structure qui se détériore

8. Questions diverses

Concernant la sécurité devant les écoles, un représentant des parents d'élèves de Bussac signale que le stationnement à l'entrée et à la sortie des classes est compliqué et que certaines personnes gênent la circulation sur le parking (se croiser devient impossible car des véhicules stationnent le long des arbres). Monsieur Dourthe précise qu'il va faire poser une interdiction de stationner. Il est également précisé qu'un autre parking est à la disposition des parents après le terrain de football.

A l'accueil périscolaire on raconte...

Les petits rappels

- Vous pouvez nous joindre au **06.86.52.97.40**
- Les bonbons sont interdits sur les temps périscolaires et d'interclasse.
- L'accès à la cour de l'école avant 08h45 est réservé aux enfants qui se trouvent à l'accueil périscolaire, et sous la surveillance d'une animatrice.
- Les mercredis un temps d'accueil gratuit est ouvert de 11h35 à 12h30. Nous demandons aux parents de respecter ces heures ! Les retards sont désormais facturés.

Le jardin merveilleux

Cette année, l'accueil périscolaire et l'école s'unissent dans un projet commun accompagnés de la compagnie « Coyote minute » sur le thème du « jardin merveilleux ».

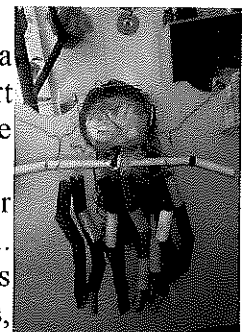
Après quelques mois, nous nous sommes aperçues que les enfants n'adhéraient pas à la construction de structures en grillage et papier mâché, qui est un travail long et dont le résultat n'est pas immédiat.

L'ensemble de l'équipe d'animation a donc décidé de « changer son fusil d'épaule » et d'emmener les enfants dans des constructions d'épouvantails de toutes sortes et de toutes formes, ce qui plaît beaucoup plus aux enfants.

Je rappelle que Bruno et Cédric, nos intervenants, de la compagnie « Coyote minute » interviennent chaque mardi soir sur le temps des « TAP » depuis octobre.

Avec Bruno, notre spécialiste des marionnettes, chaque enfant créera sa marionnette et découvrira l'art de la faire vivre et avec Cédric, notre spécialiste art plastique, les enfants vont imaginer leur « jardin merveilleux », le dessiner afin de pouvoir passer du rêve à la réalité.

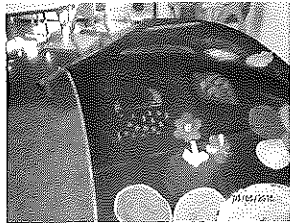
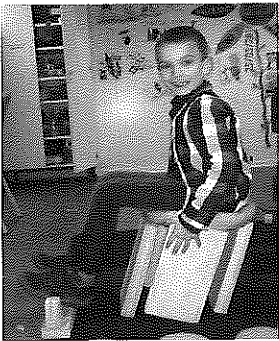
A l'accueil périscolaire, les enfants et les animatrices ont commencé à créer leur jardin « idéal ». Les enfants, en petits groupes, créent des fleurs, des animaux, ... qui viennent orner l'accueil périscolaire petit à petit. Pour nos épouvantails l'utilisation de matériaux de récupération de toutes sortes est une priorité (bois, bouteilles, capsules, ...)



Des journées bien remplies mais tellement agréables à partager...



Tous les matins et les soirs les enfants de Bussac et Saint-Vaize prennent le bus pour rejoindre leurs écoles respectives.



Moments entre amis, moment, où l'on fait parler son imagination, sa créativité,....



Activités préhistoire pour les petits ...



...et chant pour les plus grands

Et les moments de partage...avec la fierté de montrer les découvertes du week-end aux copains et aux animatrices.

FOYER RURAL

Le mot de la présidente

Que s'est il passé au Foyer Rural pendant ces quatre premiers mois de 2016 ? Et bien : ça ronronne ; nous avons surtout préparé les manifestations du printemps et de l'été.

Comme le temps ne se prêtait pas beaucoup aux activités d'extérieur, nous nous sommes réunis deux fois dans la grande salle pour des lotos, ainsi que pour la galette des rois, et la soirée théâtrale où « Maman pète les plombs » a réjoui quelques deux cents spectateurs.

Il y eut du sport en salle avec le tournoi de tennis de table réunissant les joueurs de Bussac, Saint Just-Luzac et Sablonceaux ; ainsi que des réunions hebdomadaires des adeptes de la musculation et de la gym.

Même les courageux footballeurs et marcheurs ont profité des quelques éclaircies pour s'adonner en extérieur à leur sport favori. Les marcheurs se sont retrouvés dans l'Hérault à Montagnac pour une semaine de détente (enfin : ils appellent ça « de la détente » dans le vent et un temps carrément frisquet!).

Les participants à l'activité « Jeux de société » se sont un peu recroquevillés sur leur peine, après le décès de leur responsable, Mme Josiane Tagot : ils ont fait une collecte entre eux pour offrir une belle plaque gravée, que nous avons déposée ensemble au cimetière. A sa famille et à ses amis, nous présentons nos sincères condoléances.

Il y a aussi les plus récentes activités du Foyer Rural : le bricolage qui prépare ses prochaines expositions pour les grandes réunions du mois de juin ; les échecs et la collecte de bouchons de liège qui démarrent tout doucement et attendent des bonnes volontés.

Au milieu de tout cela, huit membres du bureau et quinze membres du Conseil d'Administration. Nous nous retrouvons régulièrement pour parler des nouveautés et établir un calendrier : alors surveillez bien les affichages flash le long de la départementale et dans les points stratégiques de Bussac.

Le samedi 21 mai : tournoi de printemps avec les équipes de tennis de table des Foyers Ruraux qui tournent entre Sablonceaux, Saint Just-Luzac, Bussac et peut-être Médis.

Le mois de juin va être chargé :

Le dimanche 5 toute la journée : grande brocante organisée par le Jumelage. En même temps, les Pécheurs saintongeais inaugurent l'étang de pêche situé près du Vieux Bourg.

Puis le samedi 11 juin : les footballeurs de Foyer Rural organisent avec les assistantes maternelles la Rando semi nocturne qui, déjà l'année dernière, avec environ six cents personnes, avait remporté un vif succès. Souhaitons leur la même affluence.

Enfin le samedi 25 juin, l'après-midi sera consacré à la Fête de l'été avec jeux divers, animation, buffet, buvette. En attendant le bal et le feu d'artifice offert par le Foyer Rural, vous pourrez vous restaurer sur place auprès de nos stands.

Les activités de l'année associative se termineront le samedi 23 juillet avec le rallye automobile dans les chemins les plus tortueux de Bussac : spectacle et frissons garantis.

Tout au long de l'été, vous pourrez pratiquer le tennis sur les cours extérieurs : le système des nouvelles cartes-clés perforées se met en place : pour les avoir, il suffit de contacter Mme Hequet (06.74.08.49.66).

Dès maintenant, nous avons prévu l'Assemblée Générale qui donnera le départ de la nouvelle saison 2016-2017 : ce sera le vendredi 23 septembre 2016 à 20 heures. A cette occasion, il sera procédé au renouvellement du Conseil d'Administration dont cinq membres sont sortants. Nous faisons donc appel aux bonnes volontés : qui veut nous rejoindre pour gérer cette grande association qu'est le Foyer Rural ? Je rappelle que le Conseil d'Administration se réunit quatre ou cinq fois dans l'année et que chacun s'y exprime librement.

Dernier projet : nous avons l'intention d'organiser un « Marché de l'avent » le 20 novembre. Si vous connaissez, ou si vous êtes, des producteurs, des artisans, des artistes, des personnes ayant des articles à vendre, n'hésitez pas : contactez les et contactez nous.

Merci

La Présidente,
Janine CASTILLON



Sections et leurs responsables

BOUGE TON CORPS	Sophie COURBARON	f.courbaron@yahoo.fr	06 29 31 29 17
CREA BRICO DECO	Brigitte GAILLARD 41, ch des pins	brigitte-christian.gaillard@orange.fr	06 84 22 24 14
COLLECTE BOUCHON	Jocelyne JOIGNIER 29, ch du grand village		06 62 25 02 42 05 46 74 67 11
ECHECS	Alain METREAU		05 46 74 99 67
FOOT	Jean-Pascal POITIER 3, allée des chaumes	benharfa1@live.fr	06 82 20 48 84 05 46 74 60 74
	Jean-Claude RENGEAR 12, ch de la sablière		06 70 21 43 83
GYMNASTIQUE	Anne NAVARRO 20, ch du vieux bourg	navarro-anne@orange.fr	06 80 08 13 24 05 46 95 02 80
JEUX DE SOCIETE			
JUMELAGE	Corinne MONGET 28, route de la Sauzaie FONTCOUVERTE	corinne-monget@laposte.net	06 63 94 08 63 05 46 93 24 02
MARCHE RANDO	Claude MONGE 6, petite fosse Les Deux	randobussac@laposte.net	05 46 96 30 35
REMISE EN FORME	Françoise PLANET		05 46 74 26 62
TENNIS	Solange HEQUET 115, rte du val de Charente	solange-hequet@wanadoo.fr	06 74 08 49 66
TENNIS DE TABLE	Gérard PASTUREL 4, ch des Mailleaux	gedpastu@yahoo.fr	07 81 46 83 14 05 46 92 22 06

ACTIVITES DES SECTIONS...

Section Gymnastique et Rando

Pour ces 4 premiers mois de 2016, nous n'avons pas été gâtés par la météo. Une sortie à même été purement annulée pour cause de d'alerte orange au vent ! Mais nous en avons tout de même fait 17 autres, quelques unes avec les plus vaillants...

La sortie trimestrielle du dimanche 20 mars nous a conduits à Dompierre sur Boutonne, 2 à 3 heures de marche suivies d'un repas au restaurant et de la visite du château.

Le dimanche 6 mars, le 1er loto des marcheurs : franc succès avec 187 joueurs et des montagnes de crêpes !

Du 23 au 30 avril, séjour annuel proposé à tous les marcheurs, cette année du côté de Pezenas. Très belle région et que du beau temps malgré le vent. Robert nous raconte tout ça plus bas.

Le 16 juin à 19 heures : assemblée générale, salle des fêtes de Bussac suivie d'un apéro sur place et d'un repas au restaurant "Les Chênes verts" à Saint-Savinien.

Le 19 juin à 9 heures : sortie trimestrielle sur l'Île Madame , suivie d'un pique-nique.

RANDO BUSSAC - NOTRE SORTIE ANNUELLE



C'est à Montagnac, au coeur des vignes de l'Hérault, à la frontière des Cévennes et du haut Languedoc que 46 d'entre nous se sont retrouvés pour notre traditionnelle semaine de randonnées extérieures.

Depuis le début, nous en sommes à la seizième édition, ces animations se déroulant de la façon suivante : les randos accompagnées par des guides locaux s'effectuent le matin, l'après midi reste libre, chacun peut vaquer à ses occupations favorites soit repartir pour une autre sortie chaussures aux pieds, soit visiter la région.

A partir du VVF Montagnac-méditerranée le panel de visites est très étendu depuis le fort de Sète, l'étang de Thau, Agde La Romaine, Marseillan, le site coloré de Méze, Bouzigues, Frontignan et les thermes de Balaruc jusqu'à l'intérieur de Pézenas la cité de Molière, les Gorges de l'Hérault, la grotte de Clamouse, celle des Demoiselles, le cirque de Navacelles, Béziers et les curieuses écluses superposées de Fonserannes.

Dès le dimanche avec nos 2 guides, 2 Xavier, grand et petit, nous avons parcouru le parc de Bessilles qui s'étend sur 3000 ha à travers pistachiers, chênes kermès, cyprès après une escalade de roches accumulées permettant un superbe panorama à 360 °, le retour eut lieu par la magnifique Abbaye de Valmagne du XII ème son vignoble et ses plantations de melons.

Le lundi, entre la voie Domitienne et le chemin Poissonnier, l'ancien village fortifié de Castelnau de Guers offrit la traversée d'un paysage de grès rouge aux rochers érodés où s'accroche un énorme olivier millénaire au tronc noueux et une ancienne chapelle légendaire.

Mardi, ce fut le cirque Mourèze adossé au mont Liausson un décor naturel surprenant formé de roches calcaires sculptées par l'érosion présentant des formes étranges et imaginaires permettant des ascensions dans des passages abrupts et étroits où certains durent faire de gros efforts. Ce chaos néolithique accueillait autrefois bergers et charbonniers. On se perd dans ce labyrinthe naturel avant d'atteindre Mourèze et son château bâti à même le roc, habité par des artisans d'art présentant leurs oeuvres dans les ruelles, nous avons apprécié des statues dont un vélo composé d'objets récupérés qui fut maintes fois pris en photos.

En attendant "les rapides" qui avaient allongé le parcours, Xavier organisa une visite éclair à Villeneuve village-usine, manufacture de draps fondée sous Louis XIV par Colbert, abandonnée de nos jours. La rencontre inopinée du Conservateur nous autorisa la visite de l'église privée. Nous avons retenu l'inscription sur le haut portail "Honneur au travail".

Jeudi, à partir d'un autre village fortifié, (ils sont nombreux dans cette région autrefois tourmentée) un chemin taillé dans une roche très friable parsemée de fossiles marins nous conduisit au château de Lestang et après une forte montée jusqu'au dolmen du Pauget très bien conservé, la rando se terminant dans les rues escarpées de ce village circulaire.

Le dernier jour ce fut l'apothéose au magnifique site du lac de Salagou (7 kilomètres carrés) dans un univers volcanique. Notre parcours tracé dans la tuffe, roche rougie par l'oxyde de fer émaillée de calcaire, sédiment du permien (280 millions d'années), on y distingue des coulées et de cheminées basaltiques ainsi que de nombreuses empreintes fossiles.

Ce fut un séjour très agréable dans des installations toutes neuves, un personnel accueillant et à l'écoute, n'oublions pas le chef de cuisine très attentif ne lésinant ni sur la qualité ni sur la quantité (Ah ! la moutarde...)

Au cours de nos "briefings"... de 19 heures, la presque totalité des participants a opté pour la région de notre future sortie annuelle 2017 : la Bretagne.

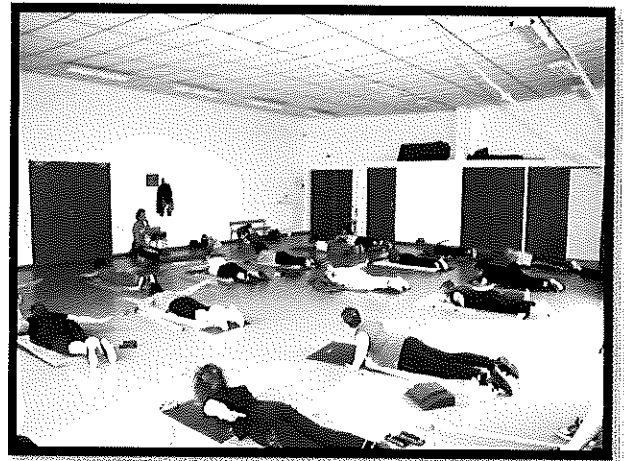
ROBERT ORGE



Section Gymnastique

Après 7 mois de cours intensifs, dans la joie et la bonne humeur, nous sommes heureuses de vous permettre d'assister à nos cours de gym à travers ces photos.

Le mardi avec Eric, nous commençons toujours par un bon échauffement, puis des exercices avec le bâton ou l'élastique, des abdominaux et surtout le gainage. Enfin nous finissons par la relaxation et de bons étirements pour limiter les courbatures.



Le vendredi, nous respectons notre échauffement et nous faisons beaucoup d'exercices de coordination avec des ballons, balles, anneaux, cerceaux et bâtons ; puis nos chers abdominaux avant les étirements.

Et même si parfois on entend : « ça me tire sur les élastiques », « j'ai une crampe », « je n'aime pas cet exercice », « encore !! », « c'est quand les étirements ? »

Nous sommes toujours fidèles au poste et revenons avec plaisir pour passer un bon moment. Merci à vous mesdames pour votre fidélité.

Anne NAVARRO

Section Tennis de Table

Notre programme a été respecté à la lettre avec une prestation remarquable le 16 janvier en équipe Ados Adultes à Saint Just-Lussac. L'équipe familiale composée de Laurent et Antoine David ont terminé 1^{er}, Tom Marquisaud et Gérard Pasturel finissent 2^{ème} après avoir tenu la 1^{ère} place des équipes recomposées pendant tout le tournoi.



Février : Tournoi de l'Amitié à Bussac en individuel toutes catégories où 46 compétiteurs se sont affrontés (les Foyers ruraux de St Georges des Coteaux, Sablonceaux, St Just-Luzac, Corme-Royal-Corme-Ecluse et Cozes ont relevé le défi).

Nolwenn Morin, notre sympathique Bussacaise, a remporté la coupe des Féminines, pour les débutants Alex Pujat de Sablonceaux; pour les confirmés Dylan Gautrey de Corme-Ecluse et pour le haut niveau Kévin Jolly de Cozes. Tous nos Bussacais se sont comportés formidablement car la majorité s'est retrouvée dans des tableaux de finales.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont aidées à organiser cette manifestation sportive, tout particulièrement à Aline et Paul Belland (de l'épicerie Vival), Laurent David (pour les nombreux lots offerts), Alain Laborie, Jean Barbot, Chantal Chabot, Françoise Planet (salon de coiffure), le Crédit Agricole de Saintes, notre présidente Jeannine Castillon qui a toujours sa participation pour les gagnants, mais aussi les personnes qui ont tenu le bar et les enregistrements, qui ont offert et vendu les gâteaux, la famille Menaud, Jean-claude Rengeard, Anne Navaro et Jean-Paul Lajoie.

Le 19 Mars Tournoi à Sablonceaux.

Deux équipes ont pu se déplacer; cette fois là encore nos jeunes ; Tom Marquisaud et Vincent Santrisse se sont distingués en tenant la dragée haute aux licenciés toutes catégories en finissant 4^{ème} au classement général.

le 21 Mai Tournoi à Bussac en double à la mêlée

Renseignement auprès de Gérard Pasturel (07 81 46 83 14) et Paul Pimienta (06 03 86 33 49)

**Le mot du comité de jumelage Bussac-Oron**

Chers amis Bussacais,

Le mois de mai est déjà bien avancé, la belle saison va s'installer, avec le retour du soleil, des barbecues, des apéros sur la terrasse, et toutes les joies qu'apporte l'été.

Parmi ces belles journées estivales, nous vous rappelons que la brocante aura lieu le dimanche 5 juin, et nous y attendons beaucoup de soleil, de nombreux exposants et un déferlement de visiteurs pour profiter de ce moment convivial en plein air !

Ensuite il y aura des vacances bien méritées pour tous les membres du comité de jumelage qui n'ont encore pas hésité à donner de leur temps et de leur énergie pour mener à bien nos différentes manifestations. Pour rappel, notre loto de février a rencontré encore cette année un vif succès, et nous vous remercions de votre présence.

La saison repartira dès le mois de septembre, avec je l'espère de nouvelles idées pour vous donner envie de profiter avec nous de programmations ludiques et rassembleuses. Mais nous reverrons cela en détail à la rentrée.

Bon été à tous et à très bientôt

La présidente Corinne MONGET

Le mot du comité de jumelage Oron-Bussac

Chers amis bussacais,

L'année 2016 est une année calme au niveau de nos activités. Le vendredi 5 février, nous avons eu notre soirée interne. Françoise nous a préparé de succulents macarons du chalet. Notre assemblée générale a eu lieu le mercredi 9 mars sans anicroche. Danielle, Jacqueline, Susanne et Guy forment toujours le comité.



Pour notre fête nationale du 1^{er} août, nous tiendrons la tonnelle et servirons l'apéro officiel pour la commune à Oron-la-Ville. Nous recevrons dans nos foyers pour une nuit (17 août) le groupe folklorique Aunis et Saintonge de passage. Une raclette, entre autres, est prévue au programme. Notre broche annuelle est fixée au 25 septembre et notre brisolée le 28 octobre.



Dès le 3 octobre, un comité élargi se mettra au travail pour préparer la venue de nos amis bussacais du 30 juillet au 5 août 2017 lors de la semaine de jumelage en Suisse.

Au nom de tous vos amis suisses, je vous souhaite d'ores et déjà un très bon été.

Guy, le président

La Boule bussacaise

C'est reparti à la Boule bussacaise !

Durant l'hiver assez doux, les licenciés de la Boule bussacaise ont pu continuer à s'entraîner de façon à être en forme pour cette nouvelle saison 2016.

Cette année, la section est forte de 36 licenciés (30 licenciés en 2015) et se compose de 5 féminines, d'un junior masculin et de 30 seniors et vétérans masculins.

Le samedi 9 Avril, une grande partie des licenciés avec des membres du bureau s'était donnée rendez-vous dès 9h pour refaire une petite beauté au terrain.

Cette réfection va permettre d'accueillir les différents concours qui auront lieu à Bussac en 2016. La journée s'est poursuivie autour d'un pique nique et bien sûr d'une partie de pétanque.

Et le samedi 16 Avril a eu lieu un concours officiel en doublettes ou une trentaine d'équipes était venue en découdre malgré une météo capricieuse.

Pour le premier concours ouvert à tous le vendredi 29 Avril à 19h, nous avons eu la présence d'une vingtaine d'équipes.

Cette année, le bureau de la Boule Bussacaise en concertation avec l'ensemble des licenciés a décidé de participer pour la 1ère fois aux championnats des clubs. Elle figurera en 3ème division et devra rencontrer sur 5 journées de Juin à Septembre les équipes de Cozes, Chaniers, St Julien de l'Escap, St Georges d'Oléron, St Trojan, ASPTT Saintes et le Château d'Oléron.

Le principal objectif étant la montée en 2ème division.

Dates des concours ouverts à tous et officiels 2016

Vendredi 27 Mai à 19h30	Vendredi 10 Juin à 19h30	Vendredi 24 Juin à 19h30
Vendredi 8 Juillet à 19h30	Vendredi 22 Juillet à 19h30	Vendredi 5 Août à 19h30
Vendredi 2 Septembre à 19h30	Vendredi 16 Septembre à 19h30	Vendredi 30 Septembre à 19h30

Samedi 10 Septembre à 14h30 concours officiel en triplettes (réservé aux licenciés)

Pensez déjà à réserver votre samedi 5 Novembre pour le Loto Annuel de la Boule Bussacaise (20h à la salle des fêtes de Bussac) N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour jouer à la pétanque, vous serez tous les bienvenus (le mercredi de 14h à 18h et le dimanche de 10h à 12h30)

Poitier Jean Pascal (secrétaire de la Boule Bussacaise)

Nouveau dès la rentrée de septembre 2016 :

L'atelier «connaissance de soi et de la relation aux autres», le 3è samedi du mois, de 10 h à 12 h, salle des associations du foyer rural.

Pour les adhérents du Foyer Rural de Bussac sur Charente, à partir de 16 ans. Ateliers également accessibles aux adhérents des Foyers Ruraux du département de la Charente Maritime/

Exemples de thèmes abordés sous la forme de jeux et d'exercices ludiques.

Se présenter, faciliter le premier contact, développer le « savoir vivre et être ensemble », dissiper les conflits, etc

Les dates à retenir pour y participer en 2016 : 17 sept. - 15 oct. - 17 déc.

Les dates à retenir pour y participer en 2017 : 21 janvier - 18 février - 18 mars - 15 avril - 20 mai - 17 juin

Contact pour renseignement et inscription :

06 03 03 61 14 Marie Claire Brilac Hazart

Association Nounous et Bout'Choux

Malgré le froid qu'ont subi la quinzaine d'exposants qui se trouvaient à l'extérieur, notre bourse à l'enfance du mois de mars a rencontré un vif succès avec plus de cinquante exposants.

Cette année notre association a décidé d'innover en se lançant dans l'organisation d'une brocante qui se déroulera le 22 mai 2016 sur la commune de Saint-Vaize où nous attendons de nombreux exposants et visiteurs. Pourquoi Saint-Vaize, nous direz-vous ? Principalement, parce qu'une partie des assistantes maternelles de l'association en charge de la petite enfance de Saint-Vaize habitent sur cette commune. Ensuite parce que nous ne voulions pas faire de doublon avec celle du jumelage de Bussac Sur Charente.

Mais le moment le plus attendu des Bussacais et Bussacaises est la traditionnelle randonnée semi-nocturne cru 2016, organisée en collaboration avec la section Football du Foyer Rural. Pour la 7^{ème} année consécutive, elle se déroulera le 11 juin 2016, où après avoir accueilli près de 600 marcheurs l'année passée nous nous attendons à battre ce record sur la ligne de départ, en espérant que le ciel sera clément. Cette année nous allons faire un petit geste pour l'écologie en diminuant nos déchets avec une surprise pour les participants. Pour les prochaines éditions, nous essaierons d'organiser notre rando dans un esprit le plus écologique possible.

Enfin, les Assistantes Maternelles de notre association, très attachées à la sécurité et à la protection des enfants qui leur sont confiées, avaient pour souhait d'être formées aux premiers secours. Cela va pouvoir enfin se faire car nous avons reçu le calendrier des formations aux premiers secours de la part de l'union départementale des sapeurs pompiers de Charente-Maritime. Il ne reste plus qu'à choisir une date.

Cette formation apportera un gage de sérénité supplémentaire aux parents qui nous font confiance.

Nous vous attendons nombreux dans nos manifestations

Merci à toutes et à tous,

Pour l'association, La Présidente Mme Chardan

BUSSAC

Samedi 11 Juin RANDONNÉE SEMI-NOCTURNE

Organisée par la section « Foot » du Foyer Rural
et l'association « Nounous et Bout'choux ».

Étapes repas:

Apéritif
Salade composée
Coup du milieu
Jambon braisé et son légume
Fromage
Dessert
Café
(Vins inclus, étape plat chaud sous abri)

Départ de la salle des fêtes à partir de 18h30

Découverte de la campagne Bussacaise boisée et vallonnée.

Les participants marchent sous leur responsabilité et il ne sera procédé à aucun remboursement.

Lampe et gilet de sécurité conseillés.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Aucune inscription sur place)

À renvoyer avec le règlement à l'ordre du Foyer Rural avant le 6 juin à :

Mme CHARDAN - 8 imp de La Cuelle 17100 BUSSAC / Chte

Tel: 05 46 97 70 38 ou 06 04 05 41 62

Nom:	Prénom:	
Tel:	E. mail:	
Nb d'adultes:	X 11 € =	€
Nb d'enfants - 12ans:	X 8 € =	€
	Total: =	€

VENDREDI 8 AVRIL 2016
 L'Angérien libre



Bussac-sur-Charente

La commune renoue avec le cyclisme

Il régnait une ambiance fébrile ce dimanche 3 avril dans le bourg de Bussac, une ambiance sportive et colorée. Des cyclistes aux maillots éclatants s'échauffaient avant de repartir la ligne de départ du second prix de la municipalité et du Foyer rural, situé un peu à l'écart de la route départementale. Cela faisait un demi-siècle qu'il n'y avait pas eu de courses cyclistes à Bussac, alors n'y tenant plus, les élus ont rencontré l'an passé, un de leurs administrés, Jean-Claude Boudat, qui préside le CC Vervant depuis 1993. A la volonté de la municipalité est venue s'ajouter l'expertise d'un club cycliste vieux de 75 ans. Et à Bussac, rien ne se faisant sans le Foyer rural, un partenariat a été monté avec l'association qui a participé pour moitié avec la commune aux frais de cette journée et a fourni les signaleurs, bénévoles indispensables à la sécurité.



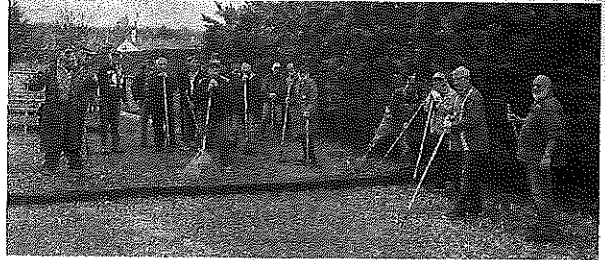
Les D1 et D2 sur la ligne de départ, chemin des Motillons

Sur le podium
Si la première édition de ce Prix s'était déroulée sous une pluie battante, cette année, le soleil était au rendez-vous et à 10h, les 56 engagés en D1 et D2 ont pris le départ pour 70 km et 50 km. Sébastien Potiron de l'AC Etaulais a franchi en tête la ligne d'arrivée devant Michael Desnoyer de Mornac-sur-Seudre et Guillaume Aubinrau du Vélo Club Châtillon-nais, tous les trois inscrits en D1. Sur les 47 engagés en D3 et D4, c'est Emmanuel Regrénil qui a fait briller les couleurs du VC Marennais suivi de Jacques Sen-signe du Team Saint-Sauver et de Laurent Boschetti du CC Vervant. L'après-midi, ils étaient plus de 100 minimes et cadets. Pour la course des minimes, Kévin Mon-jeun de l'US Bouscataise est arrivé en tête; 2° Antonin Souchon de Côte de Beauté Cyclisme; 3° Charlotte Evans du VC Mérignac. La course des cadets clôturait la journée: 1° Michaël Sourdy de La Rochefoucauld, 2° Théo Lausselle de Jonzac et Samuel Mazaud du Pays de Langon. Bravo à tous, organisateurs, bénévoles, élus et coureurs, qui donnez vie à nos villages!

S. Guéry

Bussac-sur-Charente

Nettoyage de printemps



Les licenciés du club de la Boule bussacaise se sont retroussés les manches ce week-end pour le nettoyage de printemps de leur terrain. Maintenant, place à la compétition! Samedi 16 avril va se dérouler, à partir de 14h30, un concours officiel en doublettes réservé aux licenciés de la FFP en F3R.

Bussac-sur-Charente

Créer en s'amusant...

Un doigt d'imagination, une pincée de savoir-faire, un zeste d'humour et une bonne dose d'amitié, voilà les ingrédients du succès de l'association « Créa-Brico ». Tous les maris de 14h30 à 16h, la Joyeuse bande se retrouve dans la salle des associations de Bussac-sur-Charente. Evelyne sort ses aiguilles; Pierrette installe son matériel de pyrogravure; Gisèle branche la machine à coudre; Jany se prépare à travailler le bois et Brigitte orchestre le tout. C'est comme cela depuis la création de l'association en février 2015, chacune fait ce qu'elle sait faire selon ses envies du moment. Les ouvrages en cours passent de main en main et c'est ainsi que naissent bibelots, objets de décoration et d'autres qui deviennent vite indispensables: verres gravés, housses à gâteaux, tableaux à l'effigie de Bussac... Deux fois par an, on vide « Créa-Brico » se décline aujourd'hui au féminin; Benoît, des mois, est parti faire sa en Irlande. Elles sont une dizaine, fournies laborieusement inventives, à marier m et couleurs. Elles sont seconde vie à nos objets au fond de l'armoire, et la vieille machine au gre- on veut se séparer guer à les jeter. « Ne avec plaisir toute; mais nous nous le droit de les r



L'équipe de choc de « Créa-Brico » se prépare pour le 5 juin

Brigitte, la responsable de l'asso- ciation, devenue indifférente depuis certain on confond « Créa- Brico » et déchetterie... Armées de dentelles, de rubans, de boutons, de pelotes de laine, elles créent inlassablement et leur inspiration suit le cours des saisons. En fin d'année, les éta- blissements du local regorgeaient de « il faut pour bien réus- boules, sages réa- tres brochés, nouppés -rés

Passé d'armes entre Dourthe et Machon

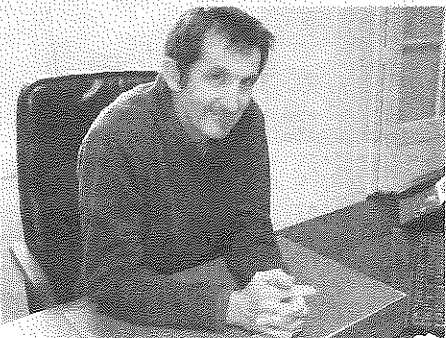
CONSEIL D'AGGLOMERATION Les deux élus se sont égarés sur la maison de quartier la Fenêtré

S. Guéry

Bussac-sur-Charente

De tranchées en tranchées

Après la construction d'une station d'épuration, les premières tranchées d'assainissement ont été mises en service l'été dernier à Bussac-sur-Charente. Ce n'était qu'un début, en mai prochain, on remet ça! « Quatre nouvelles tranchées sont programmées dont deux fermes » nous annonce Jean-Luc Marchais, l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme et des travaux. Les Bacheliers, les Chaumes, les Barrats, les Guilloteaux ouest seront les premiers servis. La 2° phase concernera la partie est des Guilloteaux et poursuivra le travail commencé sur les Barrats. Les Mailleaux, la Grand Porte et les Chaumes mettront fin à ce programme dont le coût total est estimé à 1 502 950 € HT. Que les Bussacais se rassurent, c'est le Syndicat des Eaux qui paie! Que les nombreux usagers de la RD 114 s'arment de patience dans la traversée du bourg, une circulation alternée sera mise en place pendant les travaux!



Les travaux sont suivis par Jean-Luc Marchais, adjoint au maire à l'urbanisme.

La double peine
Bien sûr, les particuliers n'ont pas attendu l'arrivée du tout-à-l'égout pour s'équiper d'un dispositif individuel. Quoi qu'il en soit, dès lors que le réseau passe devant leur porte, ils ont deux mois de répit avant de voir leur facture d'eau majorée de la redevance d'assainissement collectif et deux ans pour s'y raccorder. Les propriétaires ont la charge de tous les travaux nécessaires à la conduite des eaux usées au réseau public ainsi que la mise hors-service de leur ancienne fosse septique. Et la note peut être salée! La commune a dû déboursier 20 000 €

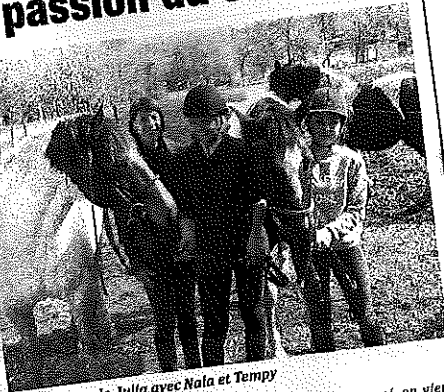
pour raccorder ses bâtiments au réseau. « Cela pose problème à certains habitants et nous essayons de trouver des solutions, soit négocier les prix avec les entreprises, soit accorder des aides via le CCAS » reconnaît l'adjoint au maire.
Tous fibrés
À côté de cela, chaque année depuis 2001, Bussac enfouit un peu de ses réseaux électriques et téléphoniques. Après les Jarry et la Réthorie, c'est au tour du village de Beauchall de voir les fils aériens disparaître du paysage. Une fois les réseaux enterrés, les habitants n'ont plus à redouter les tempêtes dévastatrices. L'ouragan de 1999 avait laissé certains villages de la commune onze jours

sans électricité.
Une excellente nouvelle pour tous les internautes Bussacais: l'arrivée de la fibre optique! « C'était un vrai sujet de crispation aux dernières municipales » se souvient Jean-Luc Marchais. Orange s'est engagé à équiper Bussac-sur-Charente dans sa totalité avant la fin de l'année. Cette fois, l'opération se fait sans douleur pour l'asphalte, l'opérateur fait glisser la fibre optique dans les fourreaux existants jusqu'au domicile des particuliers.
Le très haut débit, un facteur d'attractivité qui manquait singulièrement à la commune!

S. Guéry

Corinne, ou la passion du cheval

L'après-midi est déjà bien entamé quand Corinne Cartier peut enfin avaler un morceau. Elle est sur le pont depuis 5h. Le matin, elle monte des chevaux de course aux Mathes. L'après-midi, elle doit faire tourner son centre équestre à Bussac-sur-Charente dans une vie ne s'est pas installée dans une vie confortable, elle a chosé d'aller au bout de ses rêves. Corinne, c'est l'histoire d'une vie consacrée à cheval, l'histoire d'une passion. Elle ne sait plus très bien à quand cela remonte, ce dont elle se souvient c'est qu'elle voulait monter sur un cheval alors qu'elle tenait dans ses deux mains sa mère. « Je suis tombée dedans généralement parlant, » plaisante-t-elle en songeant à ses grands-parents paternels, ces fous de chevaux qu'elle n'a jamais connus.



Corinne, Carole, Julia avec Nala et Tempy

Une chute... et ce report

Il lui aura fallu attendre d'avoir 8 ans pour monter en selle. Et là, patatras! Corinne chute, le pognon se casse et le rêve se brise. Quatre ans plus tard, elle a droit à une seconde chance: « une malheureuse petite balade, tenue en susai, et papa et maman lâchent la bride et plus rien ne l'empêchera de vivre au milieu de ses chers chevaux.

« Passe ton bac d'abord! Le refrain est connu et Corinne l'a souvent entendu. Toutefois, elle remplit sa part du marché: « J'ai passé mon bac, puis j'ai pris la tangente. Après le tronc commun à tous les sports, j'ai suivi deux années de formation à Cognac. Elle enchaîne les boulots dans les centres équestres, avant de

regagner le nid familial à Bussac en 2004. Elle y ouvre « Le For à cheval ». « J'ai commencé avec 4 poneys et d'entrée de jeu, j'ai eu une naissance, mon premier poulain, Quicky de Mal. »

Aujourd'hui, le centre équestre compte 5 chevaux et 8 poneys. Ils passent l'hiver près du petit étang de la commune où il y a abris et râteliers à foison. Aux beaux jours, ils retrouvent des prairies arborées et l'automne venu, ils regagnent le champ sur la route des Deaux où Corinne a fait installer un cross d'équitation.

Un lieu où l'on se sent bien

Les centres équestres ne manquent pas dans la région. « Je ne fais pas concurrence au club hippique de Saintes où j'y ai de super amies. Ils sont davantage axés sur

les concours. Chez moi, on vient apprendre à monter et surtout à occuper des chevaux. » Julia bien sûr, elle vient de Bussac et son maman son deux élèves du « For à cheval ». Elle vient de Cognac et ont chosé Bussac pour tous les à côté, les relations avec Corinne, sa façon de parler des chevaux, ici, c'est plus familial, c'est un autre état d'esprit. » L'augmentation de la TVA, l'an dernier, est venue assombrir l'avenir d'un certain mais Corinne ne baisse pas les bras. Elle suis aussi s'oxygène: « Avec mes amis, nous parlons d'autre chose que de cheval et ça fait du bien! Il n'y a pas que le cheval dans la vie. » Est-ce bien sûr? S. Guilly

Cours, stages, promenades sur rendez-vous au 06 46 93 44 37 ou 05 09 59 68 68.

Blancot un snack-bar

« C'est une année exceptionnelle pour Bussac. Plein de projets aboutissent », claronne Jean-Luc Marchals, adjoint au maire. Et il aurait tort de ne pas se réjouir, plus de 2 millions d'euros vont être investis dans des travaux sur la commune en 2016.

Voilà qui ne passe pas inaperçu dans la morosité ambiante! L'aménagement de l'étang de pêche, à côté du parking de l'église, à l'effacement des réseaux, aux travaux d'assainissement vient s'ajouter à l'acquisition de l'épicerie multisérvices. Le coût est de 80 000 € dont 20 000 € subventionnés par le Département. Les deux terrains attenants au commerce ont déjà été achetés par la commune pour permettre son extension. La restructuration est estimée à 255 000 €. Les concours financiers du Conseil départemental et de l'Etat ont été obtenus pour 177 000 €.

La renaissance d'un lieu de vie

La superficie va donc augmenter sa surface de vente. Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année. Le commerce dispose aujourd'hui, sur un terrain de 65 m² passer de 57 m² à 70 m².

L'objectif est de mieux répondre à la demande en élargissant l'offre, notamment celle des produits frais et des produits locaux dans une boutique plus lumineuse, plus aérée, plus moderne. Ce qui, avant tout, a motivé le réachat des murs par la municipalité, c'est l'ouverture d'un hôtel. Quand Thierry Mongat a fermé le



Aline, Paul Belland et leur fille Chloé qui attend avec impatience la venue de son petit frère

sien de l'autre côté de la rue, plus qu'un café, c'est un lieu de vie qui mourait. Les bistrotiers de villages les cabinets disparaissent, manque de fréquentation, par qui s'en mord les doigts. Aline et Paul Belland veulent de reprendre le Vital après dix ans passés dans l'hôtellerie-restauration à La Rochelle: « Les élus sont

venus nous voir pour nous proposer d'ajouter un bar à notre activité. » Une jeune couple. « C'est un plus pour nous, mais aussi pour nos clients. Ils ont aménagé un petit coin où dort mieux. » Des professionnels. Ouvrir un snack-bar attaché à leur libre-service, cela ne leur

fait pas peur. Ils sont sortis tous les deux de lycées hôteliers. Paul y a choisi la branche hébergement, Aline y a appris la cuisine et son métier de pâtissière. Ils se complètent parfaitement et s'ils ont lâché leur travail salarié pour reprendre un commerce en campagne, ce n'est pas pour regarder les clients passer sur la départementale.

C'est un choc de qualité de vie qu'ils ont fait ensemble et ils entendent bien faire ce qu'il faut pour le préserver, c'est-à-dire faire à la demande en répondant toujours en attente d'une nouvelle offre. Dans quelques mois, ils réintégrera davantage encore le nom de d'un snack-bar de 80 m². Les travaux ne devraient pas perturber la clientèle. Seuls trois jours de fermeture sont programmés.

Non loin de là, le garage automobile a trouvé preneur. Dominique Pérachole a pris sa retraite, les locaux sont restés vacants. Romain Breteau, a déclaré d'ouvrir son entreprise. Une bonne nouvelle pour les Bussacais et les automobilistes de passage! S. Guilly

TENNIS DE TABLE

Tournoi Amitié (8^e édition)

Le tournoi séduit toujours

BUSSAC-SUR-CHARENTE 46 pongistes ont participé à ce tournoi samedi dernier

La section tennis de table du foyer rural de Bussac-sur-Charente organisait son 8^e tournoi de l'Amitié samedi dernier. Pas moins de 46 compétiteurs se sont affrontés pour le plaisir du sport. Les pongistes de foyers ruraux de Port-d'Envaux, Saint-Georges-des-Coteaux, Sablonceaux, Saint-Just-Luzac, Corme-Royal, Corme-Écluse et Cozes ont relevé le défi.

Jeanine Castillon, la présidente du foyer rural de Bussac, son vice-président Jean-Paul Lajoie, responsable du comité départemental des foyers ruraux, Gérard Pasturel, président de la section tennis de table et Paul Pimienta, l'entraîneur s'étaient regroupés en fin de soirée pour la remise des coupes.

Nolwen Morin de Bussac puis Alex Pujat de Sablonceaux pour les débutants, Dilane Gautrey de Corme-Ecluse pour les confirmés et pour les hauts niveaux licenciés, Kevin Jolly de Bussac se sont répartis la finale en 5 sets avec comme adversaire Jenisson Valentin de Saint-Just-Luzac qui n'a pas démenti.

Un foyer rural dynamique
Depuis quinze ans, la section des pongistes végétait. Il y a huit ans, il ne restait quasiment plus que les tables. Entraîneur de foot, Gérard n'a pu trouver sa place dans ce sport. Passionné par le tennis de table, une opportunité lui a été offerte par la présidente du foyer rural: relancer la section avec un seul adhérent au début, à savoir lui. Il a relevé le défi et a eu l'idée novatrice d'organiser des tournois internes avant de se rapprocher des foyers ruraux voisins. Au fil du temps, la petite section a fait des émules et compte aujourd'hui 33 personnes.

Le foyer rural de Bussac regroupe 273 personnes au travers différentes sections: musculation, football, remise en forme, jeux de cartes et échecs avec une seule inscription, l'adhérent peut bénéficier de toutes les sections. Un déplacement à Sablonceaux est envisagé le 19 mars.

Francis Berry

Plus de renseignements sur <http://Aline-a-bussac.perso.sfr.fr/>



Des joueurs des foyers ruraux alentour ont fait le déplacement.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Un label pour l'étang

L'étang de pêche de Bussac-sur-Charente, géré par l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) Les Pêcheurs Saintongeais, a reçu la visite mardi de la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF) AC, présidée par les élus bussacais et le président départemental de la pêche, Gilles Briché, le représentant du comité de labellisation de la FNPF a délivré le label national à Parcours découverte, le premier dans le département. Ce qui signifie que cet espace de 8 000 mètres carrés, dont 250 mètres carrés de plan d'eau, est dédié à la découverte de la pêche et à la détente. Pour ne pas décourager les pêcheurs débutants, les pêcheurs saintongeais ont empoissonné l'étang de 100 kilos de gardon et 20 kilos de black-bass. C'est la pêche à une ligne et en no-kill.

Les aménagements ont coûté 15 000 euros. Ils facilitent l'initiation.

l'entretien de l'étang tandis que la commune de Bussac a en charge l'environnement proche, le mobilier de plein air, etc.

Cet aménagement a coûté 15 000 euros, dont 8 000 euros financés par les Bussacais, 4 000 euros viennent de l'association locale et départementale;

les 3 000 autres euros sont versés par la FNPF.

La journée de la pêche, dimanche 5 juin, sera l'occasion pour tous les pêcheurs saintongeais de venir à l'étang de Bussac, toute la journée pour des initiations, cannes à pêche fournies.

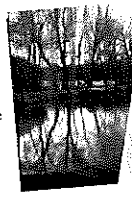
L'Angérien Libre

Bussac : la nouvelle vie du petit étang

Publié le 29 mars 2016

Le petit étang attend pêcheurs et promeneurs, il voudrait aussi qu'on lui trouve un nom. La pièce d'eau silencieuse (AAPPMA) n'ont fait à une dizaine d'années. La protection des milieux ne sont pas si nombreux dans le département, alors qu'il y a de nombreux étangs ouverts au public. Les étangs ouverts au public ne sont pas si nombreux dans le département, alors qu'il y a de nombreux étangs ouverts au public. Les étangs ouverts au public ne sont pas si nombreux dans le département, alors qu'il y a de nombreux étangs ouverts au public.

Une municipalité enthousiaste
Les pêcheurs sont donc allés frapper à la porte de la mairie où ils ont trouvé des oreilles très attentives. L'adjoint aux travaux, Jean-Luc Marchals, a dit qu'il était heureux de soutenir ce projet et nous avons tout fait pour faciliter la réalisation. Il a dit qu'il était heureux de soutenir ce projet et nous avons tout fait pour faciliter la réalisation. Il a dit qu'il était heureux de soutenir ce projet et nous avons tout fait pour faciliter la réalisation.



L'inauguration de l'étang est prévue le jour de la fête de la pêche. Le 1er dimanche de juin. C'est aussi le jour de la brocante du foyer rural. Voilà qui promet

**S
E
R
V
I
C
E
S**

**ASSISTANCE
ADMINISTRATIVE**

Nathalie PERON
Tous travaux de secrétariat
particuliers, étudiants, PME,
artisans, associations...
06 72 10 20 77

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
Avec ou sans rendez-vous
148 route du Val de Charente
05 46 74 26 62

JCVASION

Le service à votre domicile
pour votre camping-car
06 73 96 73 93
jcvasion@gmail.com

MENAUD CHRISTIAN

SD Immobilier
06 37 75 14 72 - 05 46 97 83 36
christian.menaud@nordnet.fr

MO JARDIN

Tonte, taille, plantation,
débroussaillage, désherbage
06 72 94 49 94

TC MOTORS

Réparation entretien
moto - quad - scooter
matériel espaces verts
75b chemin de Charmeneuil
06 86 67 78 14

**ASSISTANCE DE VIE
DEPENDANCE**

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage,
repassage,
démarches administratives
06 49 61 98 70 - 05 46 93 05 79

**FOREVER LIVING.RF
la santé au naturel**

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15
jacky.page123@orange.fr
leader-bien-etre1@orange.fr

GUERISSEUR

Marc Benoît DAVIGNON
35 chemin des Grands champs
06 81 72 25 74

INFIRMIERE

Patricia MARKO-LOSSON
Soins à domicile et sur RDV au
cabinet 1 allée des Chaumes
05 46 93 98 79

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAudeau
34 chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 chemin des chagnauds
05 46 93 07 74

NATATION

Christian NICAUD
Cours de natation et d'aquaphobie
6 chemin des Quartiers
06 85 34 54 03

PEDICURE - PODOLOGUE

Francis BASQUIN
Diplômé d'Etat
sur rendez-vous et à domicile
1 allée des Chaumes
05 46 96 74 87

**PONEY CLUB
LE FER A CHEVAL**

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 - 06 09 39 58 65

**REFLEXOTHERAPEUTE
Des 2 mains**

Valérie LE JEAN
Stimulation palmaire, plantaire,
auriculaire, faciale, dorso-
cranienne
1 allée des Chaumes
RDV au 07 50 31 67 78

**THERAPIES BREVES
COACHING**

Marie-Claire BRILAC HAZART
Développement personnel et
gestion du stress, consultations
individuelles, couples, ados
09 06 03 61 14 - 05 46 74 52 96

emplacement libre

**S
A
N
T
E

B
I
E
N
-
E
T
R
E

L
O
I
S
I
R
S**

